



BULLETIN

DÉPARTEMENTAL

OFFICIEL

DÉPARTEMENT DE PARIS

Débats du Conseil de Paris

Séance du lundi 17 octobre 2011

<http://www.paris.fr>

La séance est ouverte à quinze heures trente-cinq minutes, sous la présidence de M. Bertrand DELANOË, Président, assisté de Mme Emmanuelle BECKER, M. Gauthier CARON-THIBAUT et Mme Hélène BIDARD, secrétaires de séance.

Ouverture de la séance.

M. LE PRÉSIDENT. - La séance du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, est ouverte.

Adoption d'un compte rendu.

M. LE PRÉSIDENT. - Le compte rendu sommaire de la séance du lundi 26 septembre 2011 a été affiché.

Y a-t-il des observations ?

Il n'y en a pas.

Il est donc adopté.

2011, DF 15 G - Communication de M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, sur les orientations budgétaires 2012.

M. LE PRÉSIDENT. - Je vous rappelle que les orientations budgétaires pour le Département de Paris pour 2012 ont déjà été débattues dans la matinée lors du Conseil municipal conjointement avec celles de la Ville.

2011, SGCP 6 G - Rapport de la Mission d'information et d'évaluation "Les personnes âgées à Paris : état des lieux et perspectives".

M. LE PRÉSIDENT. - Mes chers collègues, nous allons donc écouter dans un instant le Président et le rapporteur de la M.I.E. sur la perte d'autonomie.

La dépendance est un défi majeur pour notre Ville. A Paris comme ailleurs, l'allongement de la durée de la vie, qui est à l'évidence une très bonne nouvelle, entraîne de nombreuses situations individuelles douloureuses.

Pour un grand nombre de nos aînés, la perte d'autonomie est synonyme d'un isolement supplémentaire. Pour d'autres, cette épreuve est aussi celle des proches désemparés.

Une société solidaire doit inventer et renouveler constamment des outils capables de répondre à de telles situations. C'est dans cet état d'esprit que la mission d'information et d'évaluation a élaboré ses recommandations, au-delà des clivages partisans.

Je tiens à remercier très sincèrement en notre nom à tous son président Jean-Pierre CAFFET et son rapporteur Vincent ROGER.

La mission propose des solutions aux problèmes que rencontrent les personnes dépendantes et tous ceux qui les aident avec un courage et une patience qui impressionnent.

A la suite de ce travail, la Ville de Paris engagera plusieurs actions concrètes, mais, je le dis avec fermeté, nous ne pouvons pas tout faire seuls.

Sur ce sujet comme sur tant d'autres, nous sommes une fois encore contraints de nous interroger : où est l'Etat ?

Le grand chantier de la dépendance, annoncé solennellement au début du quinquennat, est, pour le moment, resté lettre morte et l'Etat, je le répète, ne prend même pas sa part de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie, c'est-à-dire qu'il n'assume pas le minimum.

Malgré cela, et notamment à la suite des conclusions de ce rapport, nous allons avancer autour de quelques propositions très précises.

Cela commence par la réforme des "Points Paris Emeraude" qui seront regroupés en six pôles autour de quelques grands objectifs clairs, la création de plates-formes téléphoniques en continu, le recrutement d'experts de la perte d'autonomie et le développement de visites à domicile.

Mais, au-delà de cet effort de simplification et d'assistance, il est urgent d'explorer de nouvelles pistes pour assurer une meilleure prise en charge des personnes dépendantes.

Notre but est d'éviter autant que possible à nos aînés des hospitalisations génératrices, nous le savons, de nombreuses angoisses. Ainsi, nous devons pérenniser les dispositifs expérimentaux de télémédecine ou d'équipes mobiles de gériatrie, car si la prise en charge de la dépendance est un chantier global, elle nécessite des mesures ciblées et adaptées.

Je pense par exemple à la création de l'équipe mobile de psychiatres spécialisés en gérontologie, comme le suggère la médiatrice de la Ville. Nous tiendrons bien sûr notre engagement de créer 300 places d'accueil de jour pour des patients atteints de la maladie d'Alzheimer.

Je souhaite d'ailleurs que nous intensifions l'effort pour l'accueil de nuit, indispensable pour soulager les proches, car il ne suffit pas d'aider les patients, mais, selon la formule consacrée, il faut aussi aider les aidants qui se retrouvent souvent désemparés et seuls.

Nous encouragerons ainsi la constitution de groupes de dialogue entre les aidants. Il est en effet particulièrement précieux pour tous de pouvoir faire face avec d'autres au drame que constitue la perte d'autonomie d'un proche.

D'une manière générale, le chantier de la dépendance ne saurait se concevoir sans une solidarité entre tous les Parisiens. C'est le sens des actions que nous mettons en œuvre.

Je pense ici à notre engagement en faveur de la cohabitation intergénérationnelle, qui permet à des étudiants de se loger et à des seniors de rester dans leur domicile.

Je tiens aussi à évoquer le dispositif "Voisin-âge", mené par "Les petits frères des Pauvres" et soutenu par la Ville, qui tisse des liens de proximité particulièrement nécessaires entre une communauté de bénévoles et des personnes âgées et isolées.

Mes chers collègues, Paris mettra donc en œuvre des solutions adaptées aux difficultés que rencontrent les personnes dépendantes et leurs proches.

Je tiens à saluer toute l'attention portée à ce chantier par Liliane CAPELLE qui travaille jour après jour à faire de Paris une ville plus solidaire et respectueuse de ses aînés.

Je vous remercie et je donne la parole au président CAFFET.

M. Jean-Pierre CAFFET, président de la M.I.E. - Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, lorsqu'en mars dernier le Conseil de Paris a décidé la constitution de cette mission d'information et d'évaluation, le Gouvernement avait déjà engagé les travaux préparatoires à ce qui était annoncé comme une réforme majeure du quinquennat.

Hélas, cette réforme a été différée et renvoyée à des jours espérés meilleurs.

C'est en tout cas dans un esprit constructif que j'ai souhaité inscrire notre mission, qui a d'ailleurs été partagé par tous ses membres, si bien que le travail mené à partir de nombreuses auditions de grande qualité a abouti à un rapport et des propositions, adoptés à l'unanimité.

En tant que président de cette mission, je ne peux que m'en féliciter.

Au cours de nos travaux, nous avons fait le constat d'une situation parisienne singulière à bien des égards, que je ne peux résumer dans le temps qui m'est imparti.

Tout d'abord, une croissance démographique des personnes âgées parisiennes moins élevée qu'au niveau national. Ensuite, une montée de la pauvreté : 13 % des ménages de plus de 60 ans vivant sous le seuil de pauvreté à Paris contre 11 % en Ile-de-France et 10 % seulement au niveau national.

Enfin, une offre médicale peu adaptée aux personnes âgées en raison de la raréfaction de l'offre de médecine générale de proximité, ce qui explique qu'elles peuvent rencontrer des difficultés d'accès aux soins et recourent souvent à l'hospitalisation, notamment dans les services d'urgence.

Malgré ces difficultés, ce rapport démontre que Paris est une ville où l'on peut bien vieillir, selon l'expression de Mme LAROCHE, Présidente de la Fondation nationale de gérontologie.

C'est sans doute le résultat des moyens dégagés par les collectivités parisiennes, qui ont augmenté d'un tiers durant la dernière décennie, les crédits de l'A.P.A. à eux seuls ayant doublé pour un taux de prise en charge par l'État de 6 % seulement, le plus faible de tout le territoire national.

Cependant, des évolutions doivent être envisagées afin d'améliorer les actions de la collectivité parisienne.

Les auditions menées nous ont permis d'identifier une quinzaine de thématiques sur lesquelles des progrès peuvent être accomplis. Je n'en relèverai que quelques-uns, sachant que d'autres orateurs mettront l'accent sur tel ou tel aspect de nos propositions.

En premier lieu, la coordination entre tous les acteurs de la perte d'autonomie doit être améliorée. Les institutions qui interviennent auprès des personnes âgées sont effectivement fortement cloisonnées, empêchant la constitution d'une véritable filière gériatrique. C'est la raison pour laquelle nous proposons d'améliorer cette coordination avec la création d'interlocuteurs uniques, sortes de référents chargés du suivi individuel des personnes au sein de chaque P.P.E., en lien avec le médecin traitant et les professionnels.

La mise en œuvre de la réforme des P.P.E. pourrait également être l'occasion d'améliorer substantiellement la qualité de leur service en poursuivant leur constitution en groupements de coopération sociale et médico-sociale permettant la mutualisation de services et d'équipements.

La politique du maintien à domicile a également retenu l'attention de la mission en raison de ses avantages en matière de prévention de la perte d'autonomie et d'alternative à l'hospitalisation.

L'augmentation de l'amplitude des aides à la personne par l'élargissement des horaires d'ouverture des centres d'accueil de jour, le développement de l'hébergement temporaire de nuit dans les E.P.H.A.D., ou encore la mise en place de rondes de nuit pourraient y contribuer.

S'y ajoute évidemment notre proposition de renforcement des aides spécifiques à l'amélioration de l'habitat pour les personnes âgées et d'un soutien accru aux aidants, qui jouent un rôle irremplaçable dans le maintien à domicile.

S'agissant enfin de la mobilité, notre mission s'est déclarée unanimement en faveur de la mise en place d'un outil permettant de valider l'utilisation de la carte Émeraude que visiblement, de nombreuses personnes âgées demandent sans véritablement l'utiliser, générant ainsi pour la Ville une dépense inutile.

Pour terminer ce panorama trop succinct, j'ajoute que les contraintes qui pèsent sur le Département de Paris - rareté des terrains disponibles et coût élevé du foncier - aboutissent à un taux d'équipement inférieur à la moyenne nationale en dépit des efforts engagés depuis quelques années, ce qui incite à engager sans tarder une réflexion sur l'implantation et la programmation des équipements dans un cadre interdépartemental ou métropolitain.

Dans tous ces domaines, la Ville ne pourra pas agir seule. C'est en ce sens que nous avons souhaité adresser à l'État un certain nombre de nos recommandations, dont la réalisation ne pourra pas se faire sans un engagement, y compris financier, fort de sa part, et notamment par le biais de l'A.R.S.

Pour conclure, je dirai simplement que nous pensons avoir fait œuvre utile et à ce titre, je tiens à remercier l'ensemble des membres de cette mission, son rapporteur Vincent ROGER, mais aussi les deux membres de l'Inspection générale mis à notre disposition, Danielle BRESTOVSKI et Jean-Marie ACKER, ainsi que l'équipe du S.G.C.P. qui a accompagné nos travaux. Je veux remercier Liliane CAPELLE, dont l'intérêt porté à nos travaux a été absolument constant.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - M. Vincent ROGER, rapporteur de cette mission, a la parole.

M. Vincent ROGER, rapporteur de la M.I.E. - Monsieur le Président, chers collègues, par lettre en date du 3 mars dernier, le président CAFFET s'adressait à vous, Monsieur le Président, pour vous demander la mise en place d'une mission d'information et d'évaluation relative à la situation des personnes âgées à Paris.

Dans ce courrier, il indiquait qu'il s'agira pour nous d'évaluer des dispositifs actuels de prise en charge de la perte d'autonomie liés à l'âge, de définir les priorités d'action de notre collectivité dans un proche avenir, et d'identifier les opportunités économiques et sociales de la question.

Au bout de cinq mois de travaux, de 34 auditions, je crois que notre mission a permis de répondre aux objectifs fixés.

En effet, nous avons pu établir une véritable cartographie concernant la condition de vie des personnes âgées à Paris. Nous avons pu aussi évaluer les dispositifs existants. Nous avons pu enfin faire de nombreuses propositions.

Le résultat de ce travail est dû sans nul doute au climat qui a régné entre nous. Je tiens d'ailleurs à saluer l'esprit d'ouverture, le sens de la synthèse et l'élégance dont a fait preuve Jean-Pierre CAFFET tout au long de cette mission.

Les élus de l'opposition membres de cette mission ont été animés de cette même volonté, à commencer par ma collègue Catherine BRUNO, du Nouveau Centre. Joëlle CHÉRIOUX de SOULTRAIT, Claude-Annick TISSOT, Laurence DREYFUSS et Céline BOULAY-ESPERONNIER ont également apporté leur contribution, non dans un esprit partisan, mais avec l'ambition de nourrir notre réflexion collective.

Certes, Monsieur le Président, votre majorité a eu parfois l'envie de céder à une double tentation : la tentation première fut de vouloir interpeller l'État, ce qui peut vous faire plaisir, mais qui n'est pas, à mon avis, conforme à l'esprit de notre mission. Monsieur le Président, comme je l'ai indiqué lors d'une de nos réunions, le rôle d'une mission municipale est avant tout d'interpeller la Municipalité pour essayer d'améliorer les choses sur le plan municipal.

Le second mauvais penchant - j'allais dire une fois de plus - fut pour votre majorité de céder aux sirènes de l'autosatisfaction, voire de l'autocongratulation. En vérité, dire que rien n'a été fait à Paris ces dernières années en faveur des personnes âgées serait bêtise ; dire qu'à l'avenir on ne pourrait pas faire mieux et davantage le serait tout autant.

Les conclusions de notre mission nous invitent à ouvrir cinq grands chantiers pour améliorer la condition des personnes âgées à Paris.

Le premier chantier concerne celui de la gouvernance. Notre Département se doit d'être moteur pour exiger une clarification des rôles, notamment avec la Région, mais aussi pour trouver de nouvelles synergies en concertation avec l'A.R.S. et la C.N.A.V.

La deuxième obligation sera de mieux se coordonner au niveau du terrain. Le rôle des P.P.E. doit être accru. Ses structures doivent tendre à devenir l'interlocuteur privilégié pour les familles. Les mairies d'arrondissement devront en être à l'avenir des relais efficaces.

Notre troisième devoir concerne les classes moyennes. Même si sous notre impulsion quelques mesures ont été avancées au cours de cette mission, beaucoup reste à faire, en particulier pour l'accès au logement pour ces classes moyennes au moment où elles revendiquent leur droit à la retraite.

De même, un quatrième chantier pour structurer le soutien aux aidants devra être ouvert. Le projet d'établir une charte municipale des aidants à la demande des élus U.M.P. ne peut que constituer un premier pas en leur direction.

Quant au cinquième chantier, il concerne les structures d'accueil. Soyons honnêtes, Paris ne pourra pas combler son retard. Consciente des problèmes de foncier de notre ville, notre mission recommande de mettre en place un groupe de travail dans le cadre de "Paris Métropole". Il sera chargé de réfléchir à un plan de programmation pluriannuelle d'E.H.P.A.D. En parallèle, nous recommandons de développer les centres d'accueil jour. Ces C.A.J. - au passage, Monsieur le Président, nous pourrions en changer le nom pour éviter un tel acronyme - sont une réussite, tant par le travail des personnels pour retarder l'entrée dans un Alzheimer lourd, tant ils renforcent le lien social pour les personnes âgées concernées, et tant ils permettent aux aidants de souffler.

C'est dans ce même esprit que nous encourageons vivement la création des petites unités de vie.

Partageant les grands axes de ce rapport, les élus U.M.P. membres de la mission l'ont adopté, d'abord parce que comme l'a rappelé François FILLON au sujet de la dépendance, c'est une question dont l'ampleur transcende les étiquettes partisans et les échéances électorales immédiates, ensuite parce que 80 % de nos recommandations ont été adoptées.

Monsieur le Président, avec les conclusions de cette mission, vous avez de la matière pour améliorer le service public des Parisiens âgés, notamment dans le cadre de la préparation du prochain schéma gérontologique.

Pour nous, voter ce rapport, c'est faire preuve aujourd'hui d'honnêteté intellectuelle, pour demain mieux faire preuve d'exigence politique.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci beaucoup, vraiment, à tous les membres de la mission, au président, évidemment, à vous aussi, Monsieur le Rapporteur, je vous ai écouté avec intérêt sur tous les points. Une petite taquinerie juste : il ne faut pas parler de l'Etat, sauf pour décerner un satisfecit à M. FILLON. J'ai dit que ce serait une petite taquinerie !

En tout cas, bravo, vous avez tous travaillé avec beaucoup de conscience, en même temps, d'esprit constructif et je veux vous en remercier tous.

La parole est à Mme VIEU-CHARIER.

Mme Catherine VIEU-CHARIER. - Monsieur le Président, chers collègues, alors que le Conseil de Paris a institué une mission d'information et d'évaluation relative à la dépendance des personnes âgées par délibération du 29 mars 2011 et que cette mission s'inscrivait dans un contexte de débat national, le Gouvernement a brutalement abandonné son projet de réforme, mais ce n'est pas parce qu'on met un boisseau sur le sujet que le problème n'en reste pas moins crucial pour l'avenir de notre société.

Les débats nationaux qui ont eu lieu ont été très riches et soulèvent des problématiques politiques cruciales. Paris n'échappe pas à ce débat.

Le rapport de la M.I.E. dresse un état des lieux très pointu, très complet et, à ce titre, fournit une base de travail excellente.

Cependant, même si les perspectives et les recommandations sont justes, louables et nécessaires, le fond du problème reste de façon importante leur financement, et c'est d'ailleurs cet aspect qui empêche la M.I.E. d'aboutir à un projet plus ambitieux en matière de propositions pour la prévention, le maintien à domicile, les aidants, l'accès aux soins et au logement.

Le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche inscrit la prise en charge de ce nouveau besoin qu'est la perte d'autonomie dans les principes de la Sécurité sociale de 1945, tout en les renouvelant et en les réformant en profondeur.

Une vraie politique publique en ce domaine doit articuler prévention, dépistage, prise en charge solidaire. La prévention passe par le développement de l'activité physique et intellectuelle, l'intégration et le rôle social des personnes, une alimentation équilibrée et le remboursement à 100 % des dépenses de santé.

Il s'agit aussi de développer considérablement les équipements, tant au domicile, où le maintien des personnes doit être privilégié, que dans les institutions, l'éventail des formules d'accueil, l'accès aux services spécialisés médicaux et, surtout, de mettre en œuvre un plan de formation ambitieux dans la durée des personnels médicaux et paramédicaux.

Cela implique aussi de se donner les moyens d'intervenir sur les conditions d'emploi et de travail, de recherche médicale et de prise en charge médicale et médico-sociale, de recherche en général, sur les politiques nationales et locales d'urbanisme et de transport.

Le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche propose, au niveau départemental, un pôle public de l'autonomie, s'appuyant sur le développement des services publics existants comprenant les aides, repas, toilettes, mobilisation, mais aussi les équipements et aménagements des logements et transports. Il doit permettre une simplification des démarches et une meilleure efficacité du service rendu et faire l'objet d'un véritable contrôle démocratique.

Son enjeu consistera à travailler à partir de l'existant à l'amélioration du niveau de la prise en charge des personnes en perte d'autonomie, tant pécuniaire que pour la qualité de la prise en charge.

Le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche propose une structuration nationale des pôles publics départementaux, afin de garantir une maîtrise et une cohérence nationale et, ainsi, aboutir à une égalité sur le territoire national qui permettrait à chaque collectivité territoriale, et donc à Paris, de développer ses missions propres.

Le débat sur la question du financement ne fait pas qu'opposer la droite et la gauche, il traverse la gauche elle-même. Le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche est clairement opposé aux mesures qui sont avancées actuellement, comme l'assurance obligatoire, le second jour de travail gratuit, l'augmentation de la C.S.G. des retraités et l'étranglement des finances des Conseils généraux.

De toute évidence, des choix de qualité induisent de poser la question du financement de cette politique de l'autonomisation à partir d'un prélèvement sur les richesses créées par notre pays.

Notre groupe propose le principe d'un financement solidaire dans la Sécurité sociale et d'un financement public.

Dépendance ou autonomie ? Le débat ouvert recouvre un enjeu de société essentiel, les premières propositions imposent un travail sur l'avenir de la Sécurité sociale et de sa modernisation, en rupture avec les plans du pouvoir et du M.E.D.E.F. qui visent le démantèlement de la Sécurité sociale. Ce travail, il faut l'entreprendre dès maintenant avec l'ensemble des acteurs, organisations syndicales, acteurs de terrains, travailleurs sociaux, associations, élus, citoyens, pour définir ce que nous devons faire localement et nationalement.

Dans ce sens, il n'est plus possible d'accepter le désengagement de l'Etat qui se défausse en permanence sur les collectivités territoriales, sur les familles, sur les associations, alors que ces missions sont les siennes.

(Mme Gisèle STIEVENARD, vice-présidente, remplace M. le Président du Conseil de Paris au fauteuil de la présidence).

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Merci.

Je donne maintenant la parole à Mme Laurence DOUVIN. Je crois que votre groupe a 10 minutes et que Mme TISSOT est également inscrite.

Mme Laurence DOUVIN. - Merci, Madame le Président.

Je voudrais dire, tout d'abord, que je m'exprime à la place de Joëlle CHÉRIOUX de SOULTRAIT, qui était membre de la mission et dont l'état de santé ne lui permet pas d'être aujourd'hui avec nous, ce qu'elle regrette tout à fait vivement.

Madame le Président, mes chers collègues, le rapport qui vous est présenté aujourd'hui est, comme l'a rappelé le rapporteur, Vincent ROGER, le résultat d'un travail collectif qui permet aux élus que nous sommes d'avoir une vision précise des problématiques qui se posent à notre collectivité en termes de politique à mener vis-à-vis des personnes âgées dépendantes.

Je ne reviendrai pas sur certains sujets qui font débat entre nous, mais j'aimerais insister plus particulièrement sur quelques points et, en premier lieu, celui de la gouvernance.

Si le rapport met en évidence la multiplicité des acteurs intervenant dans le champ de l'accueil et de l'accompagnement des personnes âgées (le Département, la C.N.A.M., l'A.R.S., le C.N.S.A.), il souligne aussi les défaillances de coordination intimement liées au cloisonnement de la gouvernance et des financements des secteurs sanitaire et médico-sociale.

C'est un constat parisien, c'est aussi un constat national. Si le pilotage et l'articulation des deux secteurs ne peuvent qu'être améliorés avec la création de l'A.R.S., les périmètres financiers restent, eux, très contraints. C'est en ce sens, d'ailleurs, que le groupe de travail n° 3 mis en place dans le cadre du débat national a proposé d'expérimenter sur des territoires donnés une réelle fongibilité des enveloppes sanitaire et médico-social.

Cette proposition, qui devrait être analysée plus précisément dans le rapport du Haut conseil pour l'avenir de l'assurance-maladie, aurait l'avantage d'apporter la souplesse nécessaire au système et de permettre une meilleure efficacité de l'argent public.

Toutefois, la coordination des actions appelle aussi un choix clair en matière de gouvernance, afin de rationaliser le pilotage et les organisations.

Deux scénarios sont possibles, l'un dans lequel l'A.R.S. serait pilote, l'autre dans lequel ce serait le Département.

C'est cette dernière option qu'a retenue notre groupe de travail, sur proposition du groupe U.M.P.P.A.

Plusieurs arguments peuvent être invoqués pour justifier cette position.

Tout d'abord, la conformité avec la mission légale du Département reconnue par le Code de l'action sociale et des familles, qui dispose que "le Département définit et met en œuvre la politique d'action sociale, en tenant compte des compétences confiées par la loi à l'Etat, aux autres collectivités territoriales, ainsi qu'aux organismes de Sécurité sociale. Il coordonne les actions menées sur son territoire qui y concourent".

Il y a également d'autres arguments plus pratiques ceux-ci : la coordination est étroitement articulée avec la définition des plans d'aide qui sont élaborés lorsqu'une A.P.A. intervient.

Enfin, on peut obtenir une plus grande efficacité. Le Conseil général, qui finance déjà les C.L.I.C., c'est-à-dire les P.P.E., est à même d'optimiser l'ensemble des dispositifs et y a intérêt.

Gouverner, c'est prévoir. C'est pourquoi notre groupe a aussi proposé que le Département participe, sous l'égide de l'A.R.S., à une réflexion sur l'élaboration d'un Schéma gérontologique interdépartemental et pluriannuel, pour créer une planification et une programmation, en particulier pour les structures d'accueil des personnes âgées, qui aille au-delà du Département. En effet, il faut désormais penser et prévoir en termes d'agglomération et de bassin de vie.

Il est un point sur lequel j'aimerais aussi insister, qui, s'il ne relève pas directement de la gouvernance, en est tout de même proche : le rapport public/privé.

En effet, dans le cadre de la mission, nous avons auditionné la directrice générale du groupe "Korian" et pu ainsi apprécier la réactivité et le dynamisme de cette entreprise sur le secteur de la prise en charge de la dépendance. Mais, dans le même temps, nous avons pu également constater l'absence de relations existant entre le secteur privé et le secteur public, et ce qui est vrai pour "Korian" l'est probablement pour les autres entreprises intervenant sur ce secteur.

J'ai le sentiment qu'il y a là des pistes de collaboration à rechercher, notamment pour ce qui concerne les formules de répit.

Enfin, le dernier point que je souhaite aborder est celui des aidants. Les aidants sont le parent pauvre du rapport.

Je rappelle que, selon une étude réalisée pour le groupe "Humanis" et le Ministère de la Solidarité, 21 % des 50-65 ans se présentent comme des aidants, 49 % d'entre eux, c'est-à-dire presque la moitié, sont confrontés à la dépendance d'un proche, essentiellement un ascendant.

Les aidants représentent une population souvent peu valorisée, mais qui ne cesse de croître. 34 % d'entre eux ont dû ajuster leur temps pour faire face à la prise en charge d'un parent dépendant et il n'est pas facile d'être aidant, car les informations manquent sur le sujet, sur les solutions, sur les aides disponibles.

L'impact psychologique est également fort, l'aidant étant tiraillé souvent entre le sentiment de responsabilité et la préservation de sa propre liberté. On parle même parfois de la dépendance de l'aidant.

A cette problématique des aidants, sur laquelle reviendra Claude-Annick TISSOT, il y a quelques pistes de réponse, tout d'abord la nécessité de développer, autant que faire se peut, les structures de répit qui permettent de décharger les aidants, en prenant en charge, soit quelques heures par jour dans le cadre d'un accueil de jour, soit pour une durée plus longue, la personne dépendante.

Ensuite, M. Pierre DENIS, président de "Aidant Attitude", lors de son audition devant la commission, a évoqué la nécessité de mettre en place un schéma d'accompagnement de l'aidant, face à la situation de dépendance et de grande dépendance d'un proche.

On pourrait ainsi définir un cycle de l'aidant qui irait de l'annonce de la maladie du proche à la prise en charge psychologique de l'aidant.

En conclusion de l'ensemble de ces réflexions, je soulignerai qu'il est indispensable d'élever le niveau de conscience collective face à la dépendance et de rechercher des solutions collectives. Ce rapport y prétend.

Je vous remercie.

Mme Gisèle STEVENARD, présidente. - Il reste environ quatre minutes pour Mme TISSOT.

La parole est à Mme Catherine BRUNO.

Mme Catherine BRUNO. - Madame la Présidente, mes chers collègues.

Le vieillissement démographique, s'il touche les Parisiens, est néanmoins plus accentué en France métropolitaine et dans la Région Ile-de-France que dans la Capitale où la part des 60 ans et plus a nettement baissé à partir de 1975.

Ce constat de l'A.P.U.R. témoigne d'une problématique parisienne non pas tant quantitative que qualitative. C'est celle d'un double obstacle qu'éprouvent les personnes âgées en perte d'autonomie : l'inaccessibilité physique et l'inaccessibilité financière, toutes deux inextricablement liées aux spécificités parisiennes d'un coût très élevé des prix de l'immobilier et des loyers, conjugué à l'ancienneté du bâti d'une ville dont les deux tiers ont été édifiés avant 1949.

La M.I.E. s'est donc attachée par un travail assidu et un esprit de consensus constructif à effectuer des propositions concrètes, visant à améliorer le quotidien des Parisiens âgés, sans prétention aucune de résoudre la question de la perte d'autonomie, aussi abyssale que complexe et qui nécessite une compétence légale dont ne dispose pas la collectivité parisienne.

Au cours de nos débats, les priorités dégagées se sont articulées d'une part autour d'une réduction du reste à charge des résidents d'établissement et, d'autre part, au travers d'une réaffirmation de la priorité du maintien à domicile avec pour corollaire la mise en place d'un véritable parcours coordonné, adapté à la personne âgée, et un soutien accru aux aidants familiaux.

A ce titre, tandis que 5 % seulement des Parisiens de 62 ans et plus vivent en institution, le groupe Centre et Indépendants a défendu le développement d'une offre de répit, notamment en centre d'accueil de jour, permettant non seulement d'accueillir des personnes âgées sur des périodes temporaires, mais aussi d'accorder des périodes de repos aux aidants.

Ces petites structures de vie, nous l'avons constaté dans nos visites, favorisent une stimulation sensorielle et cérébrale des personnes en perte d'autonomie, tout comme nous avons entendu les témoignages émouvants des aidants qui se sentent isolés socialement et épuisés physiquement.

Le mieux-être des personnes âgées en perte d'autonomie induit également l'accroissement qualitatif de leur prise en charge, en développant les solutions alternatives aux admissions dans les services d'urgence, croissantes avec l'âge, sans pour autant constituer une réponse toujours pertinente.

Les centres de santé ont ainsi un rôle de premier plan à jouer, tant sur celui de la prévention que sur l'offre de soins de proximité en secteur 1 et pratiquant le tiers payant.

Au-delà de l'offre de soin, c'est à l'enchevêtrement des structures et des dispositifs existants qu'il convient de remédier. La coordination n'est envisageable que par le biais d'une gouvernance rationalisée. C'est pourquoi nous avons préconisé d'engager une discussion avec l'A.R.S. afin de pourvoir l'ensemble des "Points Paris Emerald" de postes d'interlocuteurs uniques dans le but d'obtenir des structures intégrées de type M.A.I.A.

Si l'offre pêche trop souvent par excès de complexité, elle ne parvient pas davantage à satisfaire une demande hétérogène et tend à reléguer aux portes des aides sociales les Parisiens trop chanceux pour être précaires, mais pas suffisamment pour bénéficier d'une retraite leur permettant de subvenir aux dépenses liées à la dépendance.

A ces laissés-pour-compte des seuils d'éligibilité, que proposez-vous, Monsieur le Président ?

Accès au droit, prévention, coordination, information, maintien à domicile, accueil en établissement, isolement et lien social, mais aussi mobilité et logement, ou encore gérontechnologie, les axes de réflexion ne manquent pas.

L'ensemble des mesures ainsi proposées et adoptées, pour ne demeurer ni lettre morte ni vue de l'esprit, devront être analysées à l'aune de leur mise en œuvre, de leur efficacité et du gain éventuel et souhaité qu'en auront tiré les personnes âgées en perte d'autonomie.

Cette étude devra déterminer s'il est pertinent de les pérenniser ou d'y mettre fin en cas d'inadéquation entre l'effet recherché et celui produit ou d'efficacité insatisfaisante.

Monsieur le Président, la création de missions d'information et d'évaluation, l'instauration de nombreux groupes de travail, entretiennent un esprit d'émulation certain et constituent autant d'instantanés de vie démocratique, mais il ne faudrait pas que leur multiplication à un rythme soutenu affaiblisse les commissions dont le rôle est de nourrir la réflexion et les travaux de notre Conseil.

L'application erratique des préconisations des M.I.E., au gré des opportunités politiques, fait cependant craindre pour leur impact réel dans la vie des Parisiens.

Souhaitons qu'à l'avenir les actes succèdent aux vœux et les réformes en profondeur au simple état des lieux.

Avant de conclure, je tiens à remercier le président Jean-Pierre CAFFET et le rapporteur de la mission Vincent ROGER d'avoir conduit nos débats avec pragmatisme, dans un climat positif d'écoute mutuelle, en laissant chacun s'exprimer et en recherchant autant que faire se peut une synthèse.

Je veux également remercier les deux membres de l'Inspection générale pour le travail remarquable de retranscription de nos délibérations et pour la rédaction de ce rapport que j'ai voté avec plaisir au nom de mon groupe.

Je vous remercie.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - La parole est à Mme Claire MOREL pour 10 minutes en tout, mais d'autres collègues sont inscrits derrière elle.

Je lui demande de faire œuvre d'esprit de synthèse, merci.

Mme Claire MOREL. - Merci, Madame la Présidente.

Je m'associe aux remerciements déjà exprimés, notamment aux membres de la M.I.E., au rédacteur de ce rapport et à tous les intervenants que nous avons pu auditionner.

Parmi ces intervenants, j'en citerai un, M. Jean-François SERRES, Secrétaire général des "Petits Frères des Pauvres", qui nous soulignait l'importance majeure du phénomène de solitude et d'isolement social des personnes âgées.

La lutte contre l'isolement ne peut être prise à la légère, elle est l'un des piliers de la prévention contre la perte d'autonomie. Une personne âgée isolée est privée de l'accès à ses droits, à ses prestations, elle perd contact avec ses relations, son voisinage, ne sait plus qui prévenir en cas de besoin, peut se replier sur elle-même, voire même être confrontée à des troubles psychiques. Plus grave, elle peut se couper de tout accès aux soins.

C'est ainsi que le Dr CHANSIAUX, responsable de l'équipe mobile gériatrique de l'hôpital Bretonneau, a pu constater que la moitié des personnes âgées vues par ses équipes soit n'avait pas de médecin, soit ne l'avait pas vu depuis au moins deux ans.

Dès 60 ans, c'est la précarité qui aggrave le risque d'isolement. Ainsi, une étude de la Fondation de France a montré que les personnes aux revenus inférieurs à 1.000 euros étaient deux fois plus exposées à l'isolement que les personnes aux revenus supérieurs à 2.500 euros.

Si le revenu moyen des personnes âgées à Paris est supérieur à la moyenne nationale, les personnes âgées en situation de précarité, elles, sont beaucoup plus nombreuses dans notre ville.

La solitude, faute de prévention suffisante, accentue le risque de perte d'autonomie et la précarité aggrave davantage cet isolement. C'est pourquoi la lutte contre cette désocialisation est une priorité pour la Ville de Paris et a été un des axes de proposition de cette mission.

La Ville s'est déjà mobilisée, la prestation Paris Solidarité, qui garantit un minimum de ressources, la prestation Complément Santé Paris, les visites faites aux personnes âgées par des jeunes du service civique, organisées par le Centre d'action sociale, le soutien aux dispositifs de veille, comme "Voisinage" des "petits frères des Pauvres" ou les Pharmaciens Solidaires.

La réforme des "Points Paris Émeraude" a également pour ambition de renforcer le travail des agents sur le terrain.

La lutte contre l'isolement est exigeante et la mission a eu pour ambition d'y contribuer. Nous souhaitons ainsi que soit mise en place une communication accrue en faveur de l'accès aux droits (Paris Solidarité, Complément Paris Santé, carte "Paris à domicile") et que soient assurés des Relais et des "Points Paris Émeraude" dans toutes les mairies d'arrondissement.

Les initiatives solidaires d'entraide peuvent être renforcées, comme celle portée par le projet "voisin-âge" qui fait d'ailleurs l'objet d'une délibération lors de cette séance, pour renforcer le dispositif. Une campagne municipale au sujet des démarches de signalement auprès des services sociaux pourrait être réalisée à destination de l'entourage des personnes âgées.

Il s'agit également de rompre le cercle vicieux de l'isolement qui conduit des personnes âgées à s'éloigner de l'accès aux soins, qui lui-même est pourtant primordial pour casser les conséquences de la solitude.

Ainsi, la mission souhaiterait que soit étudiée l'élaboration de partenariats entre les "Points Paris Émeraude", les services sociaux, les centres de santé et les maisons de santé, ainsi que la mise en place d'un pôle gérontologique dans chaque centre de santé. Nous souhaitons que la Ville demande à l'Agence régionale de Santé de pérenniser le financement des équipes mobiles de gériatrie, de renforcer les équipes mobiles de soins palliatifs et d'expérimenter des équipes mobiles de psychiatrie gériatrique.

Je ne peux m'empêcher, en effet, de souligner un constat partagé par tous au sein de cette mission : la lutte contre l'isolement requiert la mobilisation de tous les acteurs (Etat, Région, Ville et Département) et Paris s'y emploiera.

Je vous remercie.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - La parole est à Mme Katia LOPEZ.

Mme Katia LOPEZ. - Monsieur le Président, chers collègues, cette mission d'information et d'évaluation était nécessaire et je remercie, au nom du groupe E.E.L.V.A., tous les intervenants et acteurs de ce rapport.

Je tiens à souligner l'effort important du Département de Paris dans ce domaine.

Quelques chiffres en préambule.

Les dépenses du Département ont augmenté d'un tiers depuis 10 ans. L'Etat couvre en moyenne moins de 30 % des dépenses liées aux personnes âgées. En 2011, les personnes âgées franciliennes représentent 16 % de la population totale. En 2020, elle s'élèvera à 20 %.

Nous constatons que, pour le Schéma départemental gérontologique 2006-2011, sa priorité était la création de places d'hébergement en établissement : 587 places ont été créées pour personnes dépendantes et 1.500 places seront disponibles en 2012.

Le nouveau Schéma départemental 2012-2016 se fera dans un nouveau contexte législatif, avec l'apparition des Agences régionales de Santé. Il devra donc s'articuler sur un Plan régional de santé et son axe principal sera le maintien à domicile. C'est une réorientation complète des politiques en direction des personnes âgées. Beaucoup de pays européens ont pris d'ores et déjà cette direction.

Le coût d'hébergement à Paris, supporté par son Département, est lourd.

Un exemple : Henriette dispose de 1.300 euros de retraite mensuelle. Le tarif d'hébergement dans son établissement pour le mois est de 2.380 euros. Le tarif dépendance est de 407 euros/mois. Le coût mensuel de l'EHPAD est de 2.787 euros. Le Département prélève 90 % des ressources d'Henriette, c'est-à-dire 1.170 euros pour contribuer à son hébergement. Le coût du Département est de 1.617 euros. Il reste 130 euros à Henriette pour vivre.

Il nous paraît évident que, dans un contexte économique difficile et avec une augmentation des sujets dépendants - on vieillit bien à Paris -, le Département de Paris ne peut pas absorber dans ces conditions ces dépenses liées au coût d'hébergement des seniors dépendants, avec un Etat peu solidaire sur ces questions.

Aussi, évoluer vers un maintien à domicile paraît le plus raisonnable pour le bien-être de nos seniors et de nos capacités financières. Car, sans une prise de conscience de l'Etat, nous ne pourrions qu'agir seuls. Nous intervenons déjà légalement : les cartes de Paris services à la personne, la carte Émeraude, Paris solidarité et complément de santé, aide à l'amélioration de l'habitat, résidences foyers logements entre autres.

En perspective de ces nouveaux enjeux et pour maintenir nos seniors à domicile, davantage de logements sociaux devront être réservés : 463 logements sociaux ont été attribués en 2010 à des personnes âgées. Il nous faudra mieux connaître le parc social, favoriser le maintien à domicile par l'adaptation des logements, inciter tous les bailleurs à produire des logements adaptés, créer des nouveaux concepts de logements sociaux associés à des services de proximité, travailler à la prise de conscience des bailleurs sociaux et privés sur ces objectifs et mettre en place à partir de 2012 un observatoire sur les avancées de ce nouveau schéma pour le mieux vivre ensemble avec nos seniors.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Merci pour votre clarté et brièveté.

La parole est à Mme Claude-Annick TISSOT pour 3 minutes 48. Je pourrais arrondir à 4 minutes.

Mme Claude-Annick TISSOT. - C'est gentil, Madame la Présidente !

Madame la Présidente, tout à l'heure nous avons entendu M. le Président évoquer le sentiment de solitude exprimé par celles et ceux que l'on appelle communément les aidants familiaux. C'est la raison pour laquelle je dirais, qu'avec Joëlle CHÉRIOUX, j'ai un regret par rapport au rapport qui a été remis aujourd'hui, à savoir que les propositions qui sont faites n'aient pas pris suffisamment en compte les aidants familiaux.

Lors de nos travaux et à l'occasion de son audition, le secrétaire général de la Fondation des petits frères des pauvres nous avait pourtant dit, je le cite : "On aura beau faire tout ce que l'on voudra en termes de financement, de services ou de professionnalisation, le rôle des aidants familiaux reste irremplaçable. Notre inquiétude pour l'avenir vient du nombre de personnes qui ne disposent plus d'entourage aidant."

Cette certitude absolue, que l'aide informelle des aidants familiaux joue un rôle essentiel et difficilement substituable, est d'ailleurs confirmé dans de nos nombreux rapports. Il s'agit d'un constat généralisé dans l'ensemble des pays européens où clairement cette aide permet le maintien à domicile des personnes dépendantes et vient compléter le soutien financier de l'Etat dans des proportions très importantes. C'est ainsi qu'au Royaume-Uni, on a évalué la valeur de l'aide, non rémunérée apportée par les aidants, à 87 milliards de livres, alors que la somme des dépenses publiques était de 81 milliards pour la même année.

Voilà pourquoi je regrette que la création d'un statut départemental de l'aidant ne figure pas dans les propositions du Département, comme nous l'avions souhaité.

Je sais, nous savons que la création d'un tel statut, qui par ailleurs existe au plan européen, relève plus de l'initiative du Gouvernement et du Parlement que du Département.

Je sais, nous savons que le statut de l'aidant a été créé par la loi en 2005 pour celles et ceux qui accompagnent des personnes handicapées et qu'il pourrait très bien être étendu à celles et à ceux qui accompagnent des personnes âgées dépendantes.

En conséquence, je reste persuadée que Paris aurait pu affirmer son rôle pilote, avec l'expérimentation du statut départemental de l'aidant familial. Ce statut permettant notamment de favoriser la reconnaissance du rôle des proches d'une personne dépendante au sein de la société, de favoriser l'émergence d'une représentation des proches dans la démocratisation, de favoriser aussi l'intégration de ces proches aidants dans le monde du travail.

Avec le statut de l'aidant, il s'agit d'offrir aux aidants un cadre institutionnel permettant de leur apporter protection, soutien matériel, soutien psychologique et soutien financier.

Il y a une forte attente des aidants familiaux à Paris, comme le prouve l'audition de Pierre DENIS qui préside l'association "Aidant attitude" et auquel je souhaite d'ailleurs rendre un hommage tout particulier pour le travail qu'il accomplit. Je prendrai donc tel quel ses propos : "Le sentiment d'être compris et d'être valorisé est quelque chose que les aidants attendent. J'ai fait passer une pétition sur mon site préconisant un statut de l'aidant qui a eu un succès fou. J'ai recueilli des milliers de signatures, cela dénote un intérêt pour le sujet. On a besoin d'être valorisé, notamment par les professionnels de la santé." Et j'ai envie de dire : merci, Pierre DENIS !

En conséquence, je conclurai mon propos par un souhait, celui que la création d'un portail dédié aux personnes âgées, pour faciliter la recherche de l'information, et la création d'un guide papier sur le thème retraité à Paris, tel qu'il figure parmi les recommandations de Lamy, et qui réservent une grande partie aux aidants, à l'image de ce que fait en la matière le guide édité par la fondation "Aidant attitude" et qui s'intitule : "Petites recettes entre aidants". Il s'avère être un support pratique, très utile pour toute personne à la recherche d'informations pour commencer ce que l'on pourrait appeler, ce que disait tout à l'heure Laurence DOUVIN, le cycle ou la carrière d'aidant.

Telle sont les remarques que je souhaitais apporter à la présentation de ce rapport dont je salue le sérieux et auquel je suis fier d'avoir participé en tant que membre de la mission.

Je vous remercie.

Mme Gisèle STEVENARD, présidente. - La parole est à M. Gauthier CARON-THIBAUT.

M. Gauthier CARON-THIBAUT. - Madame la Présidente, mes chers collègues, je souhaite commencer mon intervention en évoquant un habitant du 3e qui vient de bénéficier de notre réseau logement senior, passant d'un studio accessible par une échelle dans lequel il devait soigner son cancer à un logement imaginé pour les seniors dans un immeuble traditionnel, avec les bailleurs sociaux, les services sociaux, le pacte, l'"ASAD" et la régie de quartier "Paris Centre", deux mois après son entrée dans les lieux, il nous annonça : ici, j'ai l'impression que je vais vieillir moins vite !

Cette phrase a fait écho à la toute première audition qu'a réalisée notre mission de Geneviève LAROQUE, présidente de la Fondation nationale de gérontologie. Bien sûr, elle nous a parlé des problèmes médicaux, sociaux que rencontrent nos seniors, mais elle nous a surtout expliqué la théorie des pluri mini handicaps. Quand on peut se maintenir à son domicile, quand on peut soi-même faire ce choix et être aidé par une aide à domicile, il reste toujours une faille, celle de son environnement, de son logement qui empêche certains gestes de la vie de tous les jours, confine à l'isolement, à la perte d'estime de soi et amplifie les pertes de dépendance.

Cette mission a donc été l'occasion de demander et consolider des chiffres et analyses qui nous ont donné la certitude que nous avons une marge de manœuvre qualitative importante, pour prendre en charge la dépendance des seniors à notre niveau, celui d'une collectivité locale, quant au niveau national on préfère se défilier, ce qui vaut mieux vu les orientations prises récemment par le Gouvernement.

Quelques chiffres : Paris, c'est 14 % de plus de 65 ans, dont 7,4 % de plus de 75 ans. C'est aussi 50 % d'entre eux propriétaires de leur logement, un quart locataires du privé, un cinquième du parc social, le reste à l'hôtel ou en famille, mais avec en permanence un tiers d'entre eux qui vivent dans un logement inaccessible, problématique normale dans une ville dont 63 % des logements datent d'avant 1949.

Madame la Présidente, il nous apparaît donc urgent d'amplifier la mise en accessibilité de ces logements privés. La Ville fait déjà beaucoup : programme d'intérêt général mobilité, les opérations programmées d'amélioration de l'habitat et la délégation de compétence que nous avons confiée au P.A.C.T. de Paris.

Mais l'A.N.A.H., l'Agence nationale d'amélioration de l'habitat a d'une part tendance à aider plus les propriétaires occupants et, d'autre part, ne délivre ses aides uniquement quand la dépendance est déjà constatée. Nous pensons donc que nous devrions revoir notre politique d'aide à la mise en accessibilité de l'habitat privé pour essayer d'améliorer ces résultats en fonction d'un objectif affiché de prévention et de solidarité.

De même, et pour celles et ceux qui ne peuvent rester locataires ou hébergés dans le parc privé, nous pensons qu'il est nécessaire d'inviter les bailleurs sociaux à poursuivre leurs efforts de travaux d'accessibilité tout en les invitant à coordonner un ensemble de services déjà existants ou éventuellement agréés, à l'image du réseau "Logement senior" du 3e. Cela permettrait de créer une alternative intéressante à l'entrée en résidence sociale ou appartement et de permettre aux seniors à continuer de vivre au milieu de la cité, dans un milieu non dévolu exclusivement aux seniors.

Enfin, je souhaite juste souligner une proposition de notre mission qui est déjà menée dans de nombreuses villes, et qui contribue à renforcer la dignité et l'autonomie des seniors. Il s'agit de prendre en charge, bien sûr sous conditions de ressources, les petits travaux du quotidien qui ne dépendent pas du bailleur mais du locataire. Sauf que là, le locataire en est empêché de par sa condition physique : changer une ampoule, détacher des rideaux, bouger un meuble. Ces gestes qui nécessitent de demander l'aide d'un tiers, quand possibilité d'un tiers il y a, et qui renvoient plus le senior à son incapacité qu'à ses possibilités. Aussi, des structures de l'économie sociale - des régies de quartier par exemple - pourraient très bien remplir ce rôle de solidarité.

Madame le Président, mes chers collègues, nous le répétons assez souvent : le logement est un élément central de notre politique. Cette mission a pu rentrer plus en profondeur dans ce dossier en l'abordant sous la forme qualitative, à l'aune du public des seniors.

C'est ainsi que nos propositions ont été guidées par un objectif seul, celui de mettre le logement au cœur de notre politique de prévention de la dépendance. Et pour reprendre Oscar Wilde, "le drame de la vieillesse, ce n'est pas qu'on se fait vieux, c'est qu'on reste jeune", sauf quand le logement vous fait vieillir avant l'âge.

Merci.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - La parole est à Mme Karen TAÏEB pour le temps restant.

Mme Karen TAÏEB. - Merci, avec peut-être une minute d'indulgence.

Madame la Présidente, mes chers collègues, comme je l'ai souvent fait au cours de cette M.I.E., je défendrai la place des aidants. La perte d'autonomie n'est pas une conséquence de l'âge, mais du plurihandicap de la maladie physique ou psychique.

Et lorsque le diagnostic de la perte d'autonomie tombe, c'est un tremblement de terre qui secoue le malade et sa famille. Quand je parle de tremblement de terre, je mesure mes mots. Une amie proche pleine de vie et d'enthousiasme a appris il y a quelques mois que sa mère septuagénaire vivant seule à Paris, jusque-là parfaitement indépendante était atteinte de la maladie d'Alzheimer. C'est un exemple parmi d'autres, mais de plus en plus nombreux, revers de la médaille de l'allongement de la vie.

D'un coup, d'un seul, il faut tout changer à sa vie. Comment laisser sa mère seule ? Comment être sûr qu'elle n'aura pas oublié de déjeuner ? Qu'elle n'aura pas oublié de prendre ses médicaments antidiabétiques ? Comment savoir si elle a dormi ? Si rien de grave ne lui est arrivé ? La vie, d'un coup, d'un seul, bascule, et la vie de la personne dépendante se calque sur celle de l'aidant, qui n'a plus sa propre vie et dont le plus lointain objectif est : que va-t-on faire dans l'heure pour aider ce proche qui définitivement aura besoin de vous ?

Cette amie proche pleine de vie et d'enthousiasme s'est sentie seule, trop seule, fragilisée au point d'avoir des idées noires, des idées d'en finir. Ce cas particulier ressemble à tellement d'autres. Comme cela est précisé dans le rapport, 80 % des malades atteints de la maladie d'Alzheimer restent à domicile, autrement dit sous la responsabilité des aidants, une responsabilité chronophage qui finit par devenir épuisante, étouffante. De la fatigue à l'arrêt de son travail, de l'épuisement à la désocialisation, du stress à la dépression, il n'y a qu'un pas.

Le terme d'aidant est apparu pour la première fois en 2005 en ce qui concerne la situation du handicap, et malgré un décret de 2006, ce statut juridique n'a pas encore été étendu à tous les aidants familiaux.

Il n'y a pas non plus en France de prestations spécifiques dédiées à l'aidant familial. Les bénéficiaires de l'A.P.A. peuvent néanmoins l'utiliser pour rémunérer un membre de la famille, à l'exception du conjoint, du concubin ou du pacsé.

Si les vieux sont des vieilles, les aidants sont le plus souvent des aidantes qui, au début de leur vie de famille s'occupent des enfants et vers la fin s'occupent des parents.

Les centres d'accueil de jour des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer sont là pour prendre le relais une demi-journée à quelques jours par semaine mais il n'en existe que 13 à Paris, offrant 294 places sur environ 900 places nécessaires, pour l'instant.

Les hébergements temporaires constituent également une réponse au besoin de répit des aidants mais les familles en déplorent le coût élevé.

Si la D.A.S.E.S. travaille à améliorer la situation des aidants, je me félicite de savoir qu'il en sera question dans le prochain schéma gérontologique. Tout imaginer pour favoriser le répit des aidants.

Je défendrai d'ailleurs à cette occasion l'idée de ce que l'on appelle au Québec ou en Belgique le "baluchonnage", la "baluchonneuse" apportant son baluchon et demeurant avec la personne âgée dépendante durant 7 à 14 jours pour permettre à l'aidant familial d'une personne atteinte de la maladie d'Alzheimer ou de toute autre maladie engendrant une perte d'autonomie de prendre du répit en toute tranquillité durant une semaine par an, tout en laissant le malade dans son environnement, à domicile. Voilà ce qui devrait pouvoir être envisagé à court ou moyen terme par nos collectivités.

Si dans le rapport, la question des aidants n'est pas suffisamment développée, c'est que tout reste à faire. Notre devoir est de continuer ce qui a déjà été amorcé mais d'aller beaucoup plus loin en matière d'aide aux aidants, car l'avenir promet de longues journées et de longues nuits auprès de ces pères ou de ces mères qui un jour s'abandonnent dans les bras trop fragiles de leurs enfants.

Je vous remercie.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Merci pour ce débat très riche.

Je vais maintenant donner la parole à Mme Liliane CAPELLE.

Mme Liliane CAPELLE, au nom de la 6e Commission. - Merci, Madame la Présidente.

Évidemment, comme beaucoup avant moi, je vais m'associer aux remerciements à l'égard de M. le Président Jean-Pierre CAFFET, M. Vincent ROGER, le rapporteur, et des élus qui ont participé très activement et puis, de tous ceux qui ont été audité parce qu'ils ont apporté évidemment leur réflexion.

Mes remerciements également aux deux membres de l'Inspection générale, et je ne voudrais pas les oublier parce que sans ces deux directions, je ne sais pas comment la Ville de Paris ni le Département pourraient faire. Mes remerciements les plus sincères et les plus chaleureux à la DASES et au C.A.S.-V.P.

On a parlé de beaucoup de choses. Je voudrais surtout parler de la coordination puisque effectivement, c'est quelque chose que j'ai beaucoup soulevé, notamment dans le groupe de travail auquel j'ai participé, qui était organisé par Mme Roselyne BACHELOT dans le cadre d'une grande loi à venir.

Je dois dire quand même que nous avons organisé cette M.I.E. parce que nous voulions travailler conjointement avec l'État sur un sujet... j'entends bien ce que vous avez dit, Monsieur ROGER, que le Département doit être, la Ville doit être beaucoup plus en amont, beaucoup plus novatrice, très certainement, mais ce sont des domaines où l'interpénétration de l'État, du Département et de la Ville est telle qu'on ne peut pas avancer si l'autre n'avance pas.

Le Président nous en a parlé tout à l'heure : quand on est à plus de 800 millions d'A.P.A. non résorbés du tout, à un moment, malgré toute notre bonne volonté, on a un petit peu de mal.

Donc, c'est vrai que ces groupes de travail avaient débouché sur des conclusions qui pouvaient être intéressantes ou moins, mais qui nous donnaient une perspective. Là, on est un petit peu à la croisée des chemins.

L'autre problème qui se pose est que nous devons travailler avec l'A.R.S. Sinon, on ne peut pas avancer. Mais l'A.R.S. travaille sur ses propres schémas, et je ne sais pas à quel moment les schémas régionaux et les schémas interdépartementaux vont se croiser avec le schéma que nous-mêmes sommes dans l'obligation légale d'élaborer.

Il y a là un petit peu de dysfonctionnement que nous essayons de résoudre au mieux.

Mais effectivement, tout ce que vous nous avez apporté comme réflexion, tout cela va nourrir notre schéma. Il n'est pas question que nous puissions passer à côté de tout ce que vous avez pu dire.

Je voudrais être très claire sur les P.P.E. et sur cette demande qui est formulée, et que j'ai formulée il y a six mois auprès de l'A.R.S. en leur disant, et je l'ai dit dans le groupe de travail auquel j'ai participé, qu'il n'est pas question de refaire des strates de coordination. On est quand même dans un pays où tout le monde se coordonne chacun tout seul, et cela devient absolument infernal.

Nous ne demandons pas la création d'une nouvelle entité qu'on peut appeler comme on veut, ce que nous demandons c'est que l'A.R.S. participe à nos points "Paris Émeraude" en nous donnant les moyens d'avoir effectivement des gestionnaires de cas, si on veut les appeler ainsi, ou du personnel dédié qui ferait effectivement de chaque cas individuel une coopération avec le médicosocial et avec le sanitaire.

C'est une vraie mutualisation que nous demandons.

Sur les mairies qui doivent accueillir des permanences des P.P.E., nous sommes non seulement d'accord, mais tous les maires d'arrondissement que j'ai vus le sont également et beaucoup m'ont dit : "Mais ce serait bien que ce soit dans les relais informations familles", ce qui fait que la vieillesse ne serait plus un cas à part, cela fait partie de la famille. Cela me fait revenir aux aidants. C'est quelque chose d'extrêmement difficile, les aidants.

Nous y travaillons beaucoup avec les centres d'accueil de jour, nous allons y travailler, parce que, effectivement, beaucoup nous ont dit : "Écoutez, on veut bien le prendre ou la prendre, mais laissez-nous le temps du repas", donc il faut que les centres d'accueil de jour aient des amplitudes un peu plus longues et il faut aussi que les E.H.P.A.D. soient traités autrement, mais le temps me manque un peu pour vous détailler tout ce que je voudrais vous détailler ; c'est une question difficile.

Quant au statut des aidants, au statut financier des aidants, je dois vous dire que c'est un sujet qui n'est pas aussi évident que cela, beaucoup pensent que c'est la réponse ; d'abord, il faut le financer, d'une part, et d'autre part, je voudrais juste rappeler que quand on demande aux aidants, y compris financés, de venir, ce seront des femmes, il n'y aura pas d'hommes, et ce seront des femmes qui abandonneront le monde du travail et qui se désocialiseront encore plus.

Je ne suis pas convaincue que la réponse à l'aidant, ce soit le statut financier de l'aidant. J'en suis d'autant moins convaincue que la province qui a mis beaucoup cela en exergue est le Québec et qu'ils sont en train de beaucoup se poser la question. C'est un sujet extrêmement... Ce n'est pas : "y'a qu'à, faut qu'on", c'est vraiment beaucoup plus compliqué que cela ; humainement et sociologiquement, c'est difficile. Les chantiers qui sont devant nous pour les aidants sont très compliqués, mais nous allons y répondre, de toute façon, et les équipes mobiles gériatriques, et notamment les équipes mobiles psy, tout ce qui peut contribuer, évidemment, va faciliter la vie des aidants.

Madame BRUNO, vous avez fait allusion aux technologies. Je voulais juste vous dire que nous allons lancer un appel à projets des géron-technologies ; c'est une initiative DASES, le C.A.S., Charles Foix et Paris Lab.

Je lis bien, parce que je ne veux pas me tromper : de 2012 à 2016, chaque année, il y aura sept appels à projets qui pourront faire remonter les propositions et qui seront expérimentées et, Madame BRUNO, évaluées spécifiquement par Charles Foix. Le premier appel à projets portera notamment sur la lutte contre l'isolement et les P.M.E. pourront bénéficier des aides financières à l'innovation.

Voilà ce que je voulais vous répondre, Madame BRUNO, sur ce sujet tout particulier.

Sur les parcours coordonnés, j'y ai déjà répondu, puisque c'est effectivement tout ce qui tourne autour de la rénovation des P.P.E. C.L.I.C.

Vous dites aussi que tout se fait au gré des évolutions politiques et que c'est dommage pour la M.I.E. Croyez-moi que je le regrette, parce que c'est vraiment sans aucune polémique. Je le regrette vraiment, parce que j'insiste, nous avons voulu cette M.I.E. en "partenariat" avec l'Etat. Nous ne pouvons que regretter qu'il n'y ait pas l'Etat.

Madame MOREL, oui, la Conférence gérontologique qui a lieu mercredi aura comme thème : le bien vieillir et la lutte contre l'isolement. Notamment, vous avez parlé de "Voisinage" ; oui, "Voisinage" va être voté, je l'espère, à ce Conseil.

Il y a une subvention qui a été adoptée lors du dernier Conseil à l'association "Tout Autre Chose", dans le 9e, que je crois que vous connaissez. Il s'agit d'une superbe initiative d'un restaurant presque solidaire ; on peut appeler cela ainsi.

Sur le maintien à domicile, nous ne pouvons pas être seuls, il faut, là aussi, le concours de l'Etat, mais j'ai cru comprendre que Mme Nora BERRA relançait une énième concertation, j'espère que celle-là aboutira.

Sur le logement, oui, nous travaillons sur les petites unités de vie, parce que nous n'avons pas de foncier et que, humainement, cela répond certainement beaucoup mieux à la demande. Je dirai juste à Gauthier CARON-THIBAULT que je veux qu'on y arrive à ce que les régies de quartier nous aident... Je vois Christian SAUTTER qui opine du bonnet, parce que je crois l'avoir beaucoup embêté sous la précédente mandature avec ce sujet. Oui, il faut venir en aide aux personnes âgées qui ont du mal à planter un clou mais pour qui ces travaux sont indispensables.

Madame Karen TAÏEB, je crois avoir répondu sur les aidants. Sur le "baluchonnage", c'est une excellente idée, à laquelle il faut que l'on songe, qu'on finance et qu'on devrait mettre, certainement d'ailleurs, dans le futur schéma gérontologique qui va être le nôtre.

J'espère n'avoir oublié personne...

Ah si, j'ai oublié quelque chose de très important : la fongibilité des enveloppes. Oui, c'est indispensable, mais l'A.R.S., pour l'instant, ne peut pas le faire et, croyez-moi, c'est très embêtant, parce qu'ils ont de l'argent dans certaines enveloppes qu'ils ne peuvent pas déplacer. Si vous voulez m'aider, nous aider, à accompagner la fongibilité des enveloppes, peut-être qu'on pourra y arriver, sous certaines conditions, bien entendu, puisque je ne voudrais pas déshabiller Pierre pour mal habiller Paul.

Merci pour votre collaboration.

C'est vrai que c'est un beau sujet.

Je ne crois pas avoir évoqué Mme Catherine VIEU-CHARIER et je m'en voudrais beaucoup, parce qu'elle a raison, et je terminerai là-dessus, c'est un vrai contexte de débat national.

Je vous remercie.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Merci.

Il n'y a pas de vote s'agissant d'une communication, mais le débat était fort intéressant.

2011, DF 16 G - Décision modificative n° 2 de fonctionnement et d'investissement du département de Paris pour 2011.

Lettre rectificative n° 1.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen des projets de délibération inscrits en 1ère Commission : le projet de délibération DF 16 G, sur lequel l'Exécutif a déposé la lettre rectificative n° 1 G.

M. GAUDILLÈRE a la parole.

M. Bernard GAUDILLÈRE, au nom de la 1ère Commission. - Madame la Présidente, il s'agit d'une lettre rectificative strictement technique, qui ne modifie en rien l'équilibre général du budget.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Nous avons eu abondamment le débat d'orientations budgétaires ce matin.

Je mets aux voix, à main levée, la lettre rectificative n° 1.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La lettre rectificative est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DF 16 G, tenant compte de la lettre rectificative.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, DF 16 G).

2011, DDEES 149 G - Subvention et convention (800.000 euros) avec le Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES) Sorbonne Paris Cité.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Nous passons à la 2e Commission, avec le projet de délibération DDEES 149 G.

La parole est à Mme Léa FILOCHE, puis à M. MENGUY. M. MISSIKA vous répondra.

Mme Léa FILOCHE. - Merci beaucoup.

Mes chers collègues, Sorbonne Paris Cité a été le premier pôle de recherche et d'enseignement supérieur à voir le jour à Paris.

Créé par décret en 2010, il a pour objectif de renforcer le potentiel des établissements membres en matière de recherche et de formation.

Sorbonne Paris Cité associe quatre universités (Sorbonne-Nouvelle, Paris-Descartes, Paris-Diderot et Villetaneuse de Paris 13) et quatre grandes écoles ou instituts (Sciences Po, l'Ecole des hautes études en santé publique, l'Inalco et l'Institut de physique du globe de Paris).

En regroupant ces huit établissements franciliens, Sorbonne Paris Cité rassemble quelques 120.000 étudiants et plus de 13.500 personnels et s'affirme comme l'un des P.R.E.S. majeurs en France.

L'ensemble des bibliothèques du P.R.E.S. Sorbonne Paris Cité dispose d'un patrimoine important, évalué à près de cinq millions de documents imprimés, qui présente un atout scientifique et culturel de premier plan.

Engagées à des degrés divers dans la numérisation de leur patrimoine, les bibliothèques du P.R.E.S. Sorbonne Paris Cité expriment le souhait de partager une plate-forme commune de diffusion des contenus qu'elles numérisent pour les faire connaître et les valoriser auprès des chercheurs, des étudiants et, surtout, du grand public.

La mutualisation permet, en effet, d'offrir un outil de meilleure qualité, tout en partageant les coûts de sa mise en œuvre, en autorisant chaque partenaire à conserver son identité, à proposer sa propre vitrine et à gérer ses propres statistiques de consultation.

Les modalités de cette mutualisation seront définies dans le cadre d'une convention entre les établissements partenaires.

Le projet présenté est centré essentiellement autour de la constitution d'une plate-forme de diffusion qui sera l'interface intelligente, permettant d'exploiter les contenus, ainsi que sur les matériels destinés à les archiver et à les conserver.

La Région aussi participe au financement de cette numérisation. Les établissements partenaires, forts de cette collaboration, pourront envisager par la suite d'offrir à leur public, via le recours à un partenariat extérieur, la possibilité de solliciter et de financer la numérisation et l'impression à la demande de documents de leur collection dans le cadre d'une délégation de service public.

Cette politique de numérisation initiée par le public lui-même viendra compléter les collections déjà numérisées à l'initiative de ces établissements.

Cette perspective permettrait de poursuivre l'effort de numérisation de manière complémentaire et d'abonder ainsi plus largement les collections déjà disponibles en ligne.

Je vous propose donc de voter cette subvention au P.R.E.S. de Sorbonne Paris Cité qui assure la conduite de cette opération afin que le projet puisse arriver à terme et ainsi continuer de permettre l'accès au plus grand nombre de ces nouveaux documents numérisés.

Je vous remercie.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Merci.

La parole est à M. MENGUY.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Merci, Madame la Présidente.

Je souhaite intervenir sur ce projet de délibération, compte tenu d'un certain nombre de remarques qui ont été faites, notamment lors de la réunion de la commission sur le prétendu désengagement de l'Etat en la matière.

L'Etat - et permettez-moi de remettre à la lumière un certain nombre de faits - n'a jamais mis autant d'argent sur les établissements parisiens. Les moyens de fonctionnement annuel consacrés par l'Etat aux universités parisiennes étaient d'un milliard d'euros en 2007.

En 2011, c'est une augmentation de 25 %, soit 260 millions d'euros supplémentaires en moyens de fonctionnement. Si vous appelez cela du désengagement, je ne sais pas ce que c'est.

Mme Valérie PÉCRESSE, alors Ministre de l'Enseignement supérieur, avait annoncé à cette occasion que le P.R.E.S. recevrait 200 millions d'euros de dotation sur les 700 millions promis aux trois pôles universitaires de Paris "intra-muros" en cours de constitution dans le cadre de l'opération Campus. De nouveau, si vous appelez cela du désengagement, Monsieur MISSIKA, je ne sais pas vraiment comment on peut définir ce terme.

Outre les 700 millions d'euros attribués aux établissements parisiens dans le cadre de cette opération Campus, l'Etat s'engage à hauteur de 1,8 milliard d'euros sur la période 2007-2013.

Au total, ce sont donc 2,5 milliards d'euros investis dès à présent dans l'enseignement supérieur de la Capitale.

Par contre, l'Etat a demandé à la Ville de participer en plus du C.P.E.R., en face des 700 millions d'euros que l'Etat donne aux établissements parisiens, dans le cadre de l'opération Campus, mais la Ville n'a jamais répondu.

Par exemple, le P.R.E.S. Sorbonne Paris-Cité lui a demandé 30 millions d'euros pour créer une cité du médicament, ouverte sur la Ville et les Parisiens, dans la faculté de pharmacie de Paris V, mais la Ville a refusé.

Dans ce contexte, le projet de délibération sur les 800.000 euros dont nous débattons aujourd'hui est tout à fait intéressant, mais je crois important de savoir et de reconnaître les responsabilités de chaque collectivité. En tout cas, il est important de dire que l'Etat prend ici toutes ses responsabilités et soutient l'enseignement supérieur à Paris plus que nécessaire.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Pour vous répondre, je donne la parole à M. Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, au nom de la 2e Commission. - Je suis très surpris de l'intervention de M. MENGUY, la collectivité parisienne décide d'investir dans un projet de numérisation de documents, il nous fait un grand dégagement sur la politique universitaire de l'Etat à Paris et, comme d'habitude d'ailleurs, il utilise les subterfuges qui datent maintenant de 2007 - on commence vraiment à être un peu las d'entendre ces subterfuges - en faisant une confusion entre investissement et dotation en capital.

Je voudrais juste lui rappeler que, quand il dit que 200 millions d'euros ont été donnés au P.R.E.S. Sorbonne Paris-Cité, il se trompe - à mon avis volontairement, il sait parfaitement qu'il se trompe - puisqu'il s'agit d'une dotation en capital dont les intérêts sont versés au P.R.E.S. Sorbonne Paris-Cité et nous savons qu'avec les taux d'intérêt actuels, une dotation de 200 millions d'euros représente une dizaine de millions d'euros, même pas d'ailleurs, un peu moins, 8 millions d'euros exactement de versement annuel.

J'ajoute, on pourrait presque dire cerise sur le gâteau, que ces versements ne seront effectifs qu'à partir du moment où le premier P.P.P. sera signé, ce qui veut dire qu'aujourd'hui ils ne sont pas encore versés.

D'ailleurs, c'est toute la magie de ce Plan Campus, qui est de faire croire qu'il représente 5 milliards d'investissement et à Paris 1,5 milliard, alors qu'en réalité, en termes de dépenses effectivement engagées à la date, par exemple au hasard du 6 mai 2012, cela se comptera en millions d'euros et non pas en dizaines de millions d'euros d'argent effectivement versé.

C'est là toute la subtilité de la combinaison de la dotation en capital et du P.P.P.

Alors, maintenant, la grande différence entre cet argent et l'argent que verse Paris, c'est que l'argent que verse la Ville de Paris est un vrai argent, ce n'est pas un faux argent, c'est la grande différence et c'est ce qui fait d'ailleurs que les P.R.E.S. sont à ce point attachés à leur collaboration avec la Ville de Paris et avec la Région.

Je précise que, en matière de numérisation des contenus des bibliothèques, des établissements scientifiques membres des P.R.E.S., c'est un projet qui est cofinancé par la Région, par la Ville de Paris (la Ville de Paris mettant le plus d'argent) et par l'établissement lui-même, et non pas par l'Etat.

Alors, ce projet de délibération en précède un autre qui vous sera proposé le mois prochain et qui concerne un autre très grand projet du P.R.E.S. Sorbonne Paris-Cité, qui est le projet d'institut hospitalo-universitaire de Saint-Louis, dans lequel la Ville de Paris va investir 3 millions d'euros, si jamais votre Assemblée en décide ainsi à travers son vote (je ne voudrais surtout pas anticiper sur ce pouvoir de délibération).

Je dis simplement que Paris fait son devoir en matière de financement des universités, en matière de financement des pôles de recherche et d'enseignement supérieur. Nous ne faisons pas de prestidigitation et ne jonglons pas avec de vrais ou faux milliards, mais nous essayons d'aider les universités à développer leurs projets de recherche, leurs projets d'enseignement supérieur, leurs projets de bibliothèque et, de ce point de vue, je voudrais remercier Léa FILOCHE d'avoir rappelé quel était tout l'intérêt de cet investissement de la part de la collectivité parisienne et de cette collaboration entre les P.R.E.S. et la Ville de Paris.

Je vous remercie.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 149 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2011, DDEEES 149 G).

2011, DDEEES 124 G - Subvention et avenant à convention (700.000 euros) avec Oséo Régions.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DDEEES 124 G qui concerne une subvention et un avenant à convention avec Oséo Régions.

Je donne la parole à Mme Frédérique PIGEON.

Mme Frédérique PIGEON. - Madame la Présidente, je vous remercie.

Les moyennes, petites et très petites entreprises constituent des acteurs essentiels de la vie économique parisienne et, à l'heure où les banques, malheureusement, favorisent leurs activités spéculatives plus souvent que leur rôle d'aide à l'activité économique, le Département de Paris a pris depuis 2002 et continue de prendre ses responsabilités pour soutenir ce tissu économique en facilitant l'accès au financement bancaire. C'est "Paris Finance Plus".

Résultat en 2010 : 80 projets d'entreprise, représentant 504 emplois, plus de 16,2 millions d'euros de concours financiers qui ont bénéficié d'un accord de garantie "Paris Finance Plus" dans des secteurs variés tels que l'hôtellerie, la restauration, mais également le développement durable, les métiers de la création et les activités artistiques.

Aussi, cette délibération a pour objet de verser une dotation supplémentaire au titre de l'exercice 2011 d'un montant de 700.000 euros pour le soutien à des P.M.E. dont les projets s'inscrivent dans les orientations du Plan Climat et du développement durable et doit donc permettre d'approfondir encore l'action et le soutien de la Ville de Paris dans ce secteur.

Paris fait des paris raisonnables et raisonnés sur l'économie réelle et nous tenions à le souligner.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - La parole est à M. Christian SAUTTER pour répondre à Mme PIGEON.

M. Christian SAUTTER, vice-président, au nom de la 2e Commission. - Madame la Présidente, j'ai peu à ajouter à l'exposé qu'a fait Mme Frédérique PIGEON.

Effectivement, la collectivité parisienne s'engage auprès des entreprises petites et moyennes et ce dispositif Oséo est très simple dans son principe. Oséo garantit 35 % des prêts aux P.M.E. et, grâce à l'intervention de "Paris Finance Plus", cette garantie passe de 35 % à 70 %.

Evidemment, les banques sont intéressées pour faire crédit à des P.M.E. lorsqu'il y a en contrepartie une garantie à 70 %.

Mme PIGEON a rappelé les chiffres pour l'année 2010 : 80 projets, depuis 2003 ce sont 532 entreprises qui ont été soutenues par ce dispositif, près de 2.400 emplois ont été créés ou ont été maintenus.

C'est donc un bon dispositif que nous avons d'ailleurs accentué dès que la crise s'est ouverte en 2008 puisque l'on est passé de 55 projets financés en 2008 à 160 en 2009 et, là, il s'agit de lancer une nouvelle vague de projets pour cette année, à hauteur donc de la somme indiquée de 700.000 euros, qui devrait permettre de financer au moins 50 projets nouveaux.

Ce qui est nouveau, c'est qu'il y a un certain ciblage sur le secteur de l'écobâtiment, et plus généralement des entreprises qui participent à la mise en œuvre du Plan climat. C'est un outil au service des P.M.E.

Je rappellerai très brièvement que Paris a été la première collectivité locale à signer le pacte P.M.E. dont le principe est qu'une proportion croissante des commandes de la Ville doit s'adresser à des P.M.E. Cette proportion était de 40 % en 2008, elle est passée à 45 % en 2009. Elle a été de 53 % en 2010 sur une somme totale de commandes de 900 millions d'euros. Donc, ce n'est pas du tout anecdotique, c'est vraiment tout à fait important.

Nous essayons aussi, en ce qui concerne les délais de paiement, même s'il y a parfois des hauts et des bas, d'être aussi rapides que possible pour payer ce que la Ville ou le Département doivent aux P.M.E.

Voilà, Madame la Présidente, ce que je voulais dire et j'invite, évidemment, notre Conseil à voter ce projet de délibération important.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEES 124 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, DDEES 124 G).

2011, DASES 347 G - Subvention et convention (20 000 euros) avec l'association "International Visual Theatre" (9e).

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DASES 347 G. Il s'agit d'une subvention et d'une convention avec l'association "International Visual Theatre".

La parole est d'abord à Mme Claire MOREL et ensuite à Mme BURKLI.

Mme Claire MOREL. - Je vous remercie, Madame la Présidente.

Depuis une trentaine d'années, existe une compagnie théâtrale de comédiens sourds, l'I.V.T. (International Visual Theatre), et, au fur et à mesure, elle s'est agrandie pour devenir un véritable laboratoire de recherches artistiques, linguistiques et pédagogiques de la langue des signes, des arts visuels et corporels.

Ce lieu, situé dans le 9e arrondissement est ainsi une salle de spectacles destinés à tous, en langage des signes en français. C'est aussi une maison d'édition, une école de langue des signes. Il concilie recherche, pédagogie, création artistique, sensibilisation aux enjeux des personnes sourdes. Il se veut un lieu d'échanges entre les sourds et entendants. C'est ainsi qu'il a développé des ateliers bilingues autour des contes du monde entier pour les enfants sourds et entendants et qu'il a mis en place des ateliers découverte de la langue des signes au sein des écoles et collèges de la Ville de Paris accueillant des élèves sourds.

Le combat de l'accessibilité, c'est de garantir à tous l'accès à la ville, à la culture, à l'expression, à l'accès au droit. L'I.V.T. en est un des piliers, il est pourtant menacé.

Ce lieu unique, indispensable, traverse des difficultés financières. Les travaux de rénovation initiaux, lors de son installation en 2007 dans son lieu actuel, ont été très lourds à porter. L'I.V.T. est soutenu par la Ville et ce soutien est l'objet de ce projet de délibération, à destination des projets et des ateliers dont je vous ai parlé plus haut, mais il est difficile de ne pas remarquer que, depuis quatre ans, l'Etat et le Ministère de la Culture ne sont pas au rendez-vous, en apportant quelques subventions exceptionnelles au théâtre, sans jamais s'engager sur des financements pérennes qui garantiraient l'existence de ce lieu.

Emmanuelle LABORIT, la directrice de ce théâtre, a ainsi lancé une pétition de soutien à son théâtre, en demandant à l'Etat d'augmenter et pérenniser son soutien. L'I.V.T. vivra par son public, ses projets, le soutien des acteurs publics, c'est-à-dire un soutien financier et non seulement de grandes déclarations d'intention. Et la Ville est aux côtés de l'I.V.T.

Je vous remercie.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - La parole est à Mme Delphine BURKLI.

Mme Delphine BURKLI. - Merci, Madame la Présidente.

Tout d'abord, je m'étonne que vous preniez prétexte de ce projet de délibération que nous votons chaque année en 6e Commission pour continuer à alimenter la polémique sur le prétendu désengagement de l'Etat envers l'I.V.T.

L'objet même de cette association, et vous l'avez rappelé, Madame MOREL, est de portée culturelle. Donc, le débat, s'il devait avoir lieu, devait être présenté en 9e Commission sous la houlette de Christophe GIRARD.

Moi aussi, je connais l'I.V.T. depuis son arrivée dans le 9e arrondissement, cité Chaptal, et j'ai eu l'occasion de rencontrer Emmanuelle LABORIT et les dirigeants de l'association. J'ai assisté à des représentations théâtrales et je sais le travail qui est fourni en direction des plus jeunes par le biais de ces ateliers.

L'Etat, par l'intermédiaire du Ministère de la Culture, considère l'I.V.T. comme une institution culturelle à part entière. Le Ministère la soutient, cette association artistique, régulièrement depuis des années, comme je vais vous le démontrer ici.

Ce n'est d'ailleurs pas la première fois que j'interviens pour soutenir ce théâtre qui est une expression culturelle originale et intéressante. En 2009, j'avais malheureusement dû pointer des erreurs de gestion, des irrégularités manifestes et caractérisées dans la comptabilité de l'I.V.T. Je m'en étais expliquée avec les dirigeants de l'association. Un audit avait été réalisé, une seconde chance avait d'ailleurs été accordée à l'I.V.T. et des décisions de gestion plus rigoureuse avaient été prises. L'Etat et la Ville avaient accru alors leur engagement financier.

Aujourd'hui, je regrette que ce théâtre fasse l'objet d'une instrumentalisation politique grossière. Il m'appartient de rétablir la vérité sur l'engagement de l'Etat, qui n'a jamais fait défaut à l'association, bien au contraire.

Car, en plus, de la subvention de 250.000 euros que l'Etat alloue chaque année, un complément de 80.000 euros va être versé dès cette année. Ces 80.000 euros se composent d'une subvention exceptionnelle de 50.000 euros au titre de la réserve personnelle du Ministre de la Culture et de 30.000 euros sur les crédits de la Direction régionale des Affaires culturelles.

Renseignements pris la semaine dernière auprès du cabinet de Frédéric MITTERRAND, tout est prêt du côté de l'Etat pour effectuer ces versements.

Seulement, et c'est un élément qui a dû vous échapper, les services du Ministère de la Culture sont toujours dans l'attente de la convention signée et validée par l'I.V.T.

Je vous informe aussi que les 80.000 euros ont été actés au Conseil d'administration de l'association le 14 septembre dernier - je crois que Mme DUBARRY en fait partie - auquel participait également la représentante de l'Etat, Mme Clarisse MAZOYER.

Pour résumer et pour éviter tout malentendu, une addition : 250.000 euros plus 50.000 euros plus 30.000 euros égalent 330.000 euros que l'Etat versera au titre de 2011 à l'I.V.T., une somme bien importante au regard de l'engagement de la Ville et du Département de Paris.

J'ajoute enfin que le Ministère de la Culture étudie la revalorisation de leur subvention annuelle dans le cadre de la préparation de la prochaine convention 2012-2014.

Ne vous en déplaise, l'Etat ne se désengage absolument pas ! Au contraire, il fait tout pour que cette association puisse continuer d'exercer librement son activité.

Dans cette polémique, qui n'a pas lieu d'être, en mettant en cause le Ministre de la Culture, indûment, vous ne rendez pas service à l'I.V.T. ni à ceux qui apprécient ce théâtre.

Naturellement, nous sommes favorables au versement, comme chaque année, des 20.000 euros pour favoriser le développement des ateliers artistiques, mais, je le répète, l'agitation et la mauvaise foi qui prédominent dans ce dossier sont tout à fait regrettables au regard du soutien de l'Etat à l'I.V.T., qui s'élèvera, je le rappelle, à 330.000 euros en 2011.

Je vous remercie.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Bien.

Mme CAPELLE va nous donner toutes les informations utiles.

Vous avez la parole, Madame.

Mme Liliane CAPELLE, au nom de la 6e Commission. - Merci beaucoup, Madame la Présidente.

Oui, vous serez peut-être un peu étonnés que je réponde, mais la déontologie fait que, Véronique DUBARRY siégeant au Conseil d'administration, ne peut pas répondre.

Néanmoins, nous avons parlé de ce sujet parce que, ne vous déplaise, Madame BURKLI, ce que vous dites n'est pas juste, c'est même faux !

Le projet de délibération que nous vous proposons est une délibération sur un projet, donc cela n'a rien à voir avec le financement pérenne. Le financement de la Ville est pérenne. Je ne veux pas vous énumérer mais :

- en 2003, 500.000 euros ;
- en 2006, 297.000 euros ;
- en 2007, 150.000 euros ;
- etc.

Ensuite, vous dites que l'Etat s'engage complètement au sein de ce théâtre. Certainement, je n'en doute pas puisqu'il dit que "l'Etat versera".

Enfin, moi, je préfère "verse" que "versera".

"Versera", je ne sais pas quand ce sera. D'autant plus que, visiblement, il y a des difficultés à se parler entre les Affaires sociales et le Ministère de la Culture, qui se renvoient immanquablement la balle et donc, finalement, c'est le théâtre qui en souffre. D'ailleurs, à tel point qu'Emmanuelle LABORIT dénonce l'absence de réponse de l'Etat face au manque de moyens de l'I.V.T., premier théâtre dédié à la langue des signes et aux arts gestuels. Vous pouvez retrouver cela, je suppose, sur Internet.

Il s'agit d'une lettre datée du 15 septembre 2011. Je ne vous lirai pas tout, je vous dirai juste la fin :

"La langue des signes est une langue vitale : les sourds, également citoyens, ont le droit à la culture, pas seulement à son accès. Il paraît impensable que l'Etat français ne dégage pas les moyens nécessaires au réel essor et à la visibilité de la Langue des Signes Française. Je vous invite tous : publics, institutions, partenaires, professionnels, citoyens sourds et entendants, à signer cet appel. J'espère sincèrement que la puissance publique manifesterà sa volonté au plus vite."

Voilà, mes chers collègues, c'est simplement ce que j'avais à vous dire.

En attendant, naturellement, il faut voter ce projet de délibération.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Madame BURKLI, vous souhaitez reprendre la parole. Ce n'est pas prévu, il ne s'agit pas d'un débat organisé.

Si c'est pour une explication de vote, vous l'avez déjà donnée précédemment. Je vous accorde 30 secondes.

Mme Delphine BURKLI. - Je remercie Mme CAPELLE de nous avoir énuméré les subventions à l'I.V.T. qui, d'après son énumération, baissent chaque année.

Ce sont les chiffres que vous venez de donner.

Mme Liliane CAPELLE, rapporteure. - C'est toujours un mensonge.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Je ne doute pas que ce débat rebondira. Pour l'instant je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 347 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Je suis d'accord, Mme DUBARRY ne prend pas part au vote.

Le projet de délibération est adopté. (2011, DASES 347 G).

2011 DASES 397 G - Subvention et convention (70.000 euros) avec l'association "PREPSY" (13e).

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DASES 397 G, qui concerne l'association "PREPSY".

Je donne la parole à Mme Laurence DREYFUSS.

Mme Laurence DREYFUSS. - Merci, Madame la Présidente.

Aujourd'hui marque un temps fort pour les jeunes patients, leurs proches et les professionnels de santé parisiens.

Aujourd'hui marque le premier pas vers la concrétisation du projet de service d'accompagnement médicosocial pour adulte handicapé porté par l'association "PREPSY".

Le projet, d'ailleurs, qui se fonde sur la conviction que tous les citoyens, y compris ceux qui sont atteints des maladies psychiatriques les plus graves, ont le droit à une vie décente et satisfaisante.

Aujourd'hui marque le début de la future prise en charge de 40 personnes âgées de 18 à 25 ans.

Et aujourd'hui, je me félicite de l'aide du Département de Paris avec le vote de cette subvention d'investissement de 70.000 euros.

Donc aujourd'hui, je voterai avec mon groupe et enthousiasme cette subvention.

Merci.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Merci.

La parole est à Mme DUBARRY.

Mme Véronique DUBARRY, au nom de la 6^e Commission. - Merci, Madame la Présidente.

Je suis très contente que vous attiriez notre attention sur ce beau projet de délibération puisque, en réalité, ce S.A.M.S.A.H. est très particulier, comme vous l'avez dit. Il s'adresse à des publics que ce type de structures n'a pas l'habitude d'accueillir, des adultes jeunes, 18-25 ans, atteints de troubles psychiques associés. Donc c'est assez exceptionnel, à tel point exceptionnel que c'est même une première : cela n'existe nulle part ailleurs.

Tout le travail que nous faisons actuellement est d'ouvrir des structures répondant de cette façon-là à des publics très particuliers. Cela nous oblige à des contorsions un peu compliquées, puisque dès lors que cela ne rentre pas dans les cases, c'est plus difficile de mener à bien ces projets.

En l'occurrence, en matière d'accompagnement, le coût à la place, puisqu'il faut aussi parler finance, est bien plus élevé que pour un S.A.M.S.A.H. "ordinaire". Dans un S.A.M.S.A.H. ordinaire, la place est normalement tarifée aux alentours de 8.000 euros la place par an. Là, vu la spécificité, les particularités de ce type de publics, on est au-delà de 12.000 euros.

À l'avenir, nous allons tâcher d'ouvrir de petites structures de ce type, car ce n'est quand même pas très grand, pour répondre vraiment au plus fin. C'est bien la difficulté du handicap : nous avons des textes très généraux et en tant que présidente de la M.D.P.H., je le constate tous les jours, nous avons à chaque fois des cas particuliers nécessitant des réponses fines et adaptées, et c'est bien ce travail-là que nous allons faire en ouvrant ce S.A.M.S.A.H.

Nous avons d'autres services spécifiques qui vont ouvrir à l'avenir puisque nous avons un projet de SAVS pour les personnes sourdes et un autre pour les personnes aveugles, de façon à prévoir un accompagnement social le plus adapté possible.

Ce sont d'autres projets dont nous aurons l'occasion de débattre ici, et qui font avancer les choses petit à petit, comme en matière de culture et de L.S.F.

Je vous remercie.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 397 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2011, DASES 397 G).

2011, DASES 295 G - Subvention et convention (790.434 euros) avec l'Association pour le Dépistage des Cancers à Paris (15e).

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DASES 295 G, qui concerne "l'Association pour le dépistage des cancers à Paris".

La parole est à Mme Léa FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE. - Merci, Madame la Présidente.

Chers collègues, l'Association pour le dépistage des cancers à Paris, "A.D.E.C.A. 75", créée en 2002, a pour mission de mettre en œuvre le dépistage organisé et gratuit des cancers à Paris.

Ces dépistages font partie intégrante des enjeux de santé publique pour les Parisiennes et les Parisiens, notamment parce que les dernières études démontrent que la situation demeure malheureusement assez préoccupante.

Sur le cancer du sein par exemple, le taux de mortalité demeure à Paris l'un des plus élevés de France puisqu'il est des 26,2 %, contre 24,7 % au niveau national.

Ces mêmes études nous montrent bien combien les inégalités sociales face à cette mortalité tendent à s'accroître dans un contexte d'accès difficile à l'information sanitaire, et tout simplement aux soins, notamment pour les personnes les plus défavorisées.

"A.D.E.C.A. 75" travaille notamment à faire venir vers le dépistage des femmes non ou mal suivies, ce qui permet non seulement la gratuité, la fiabilité grâce à la double lecture et à l'utilisation d'appareils numérisés, mais aussi un suivi, avec un rappel systématique tous les deux ans.

En 2010, par exemple, pour 165.905 femmes invitées à participer au dépistage, 23 % d'entre elles ont réalisé une mammographie.

Mais l'"A.D.E.C.A. 75" sensibilise aussi, Messieurs, sur le cancer colorectal. Tout d'abord, à la fin 2009, ce sont 1.942 médecins généralistes parisiens qui avaient bénéficié d'une formation et d'une remise de matériel nécessaire au dépistage de ce cancer.

Ensuite, la campagne de dépistage a connu dès 2009 un pic de fréquentation pour mener quelques 32.584 tests en 2010, soit 15,2 % de participation.

J'arrête de vous assommer de chiffres, mais l'"A.D.E.C.A.", cofinancée par le Département de Paris, l'Assurance maladie et l'État, doit pouvoir continuer à contribuer au dépistage du plus grand nombre et ainsi favoriser la prévention de la santé de tous.

C'est pourquoi je vous demande de bien vouloir voter cette subvention de fonctionnement pour cette année.

Je vous remercie.

(*M. Christian SAUTTER, vice-président, remplace Mme Gisèle STIEVENARD au fauteuil de la présidence*).

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame FILOCHE.

Je donne la parole à M. Jean-Marie LE GUEN après cet appel à voter ce projet de délibération.

M. Jean-Marie LE GUEN, au nom de la 6e Commission. - Merci, Monsieur le Président.

Ce projet de délibération est tout à fait important car il concerne le dépistage du cancer du sein à Paris, et vous savez que nous avons des éléments de relative insatisfaction dans la mesure où les résultats du dépistage organisé sont particulièrement faibles parce que le dépistage individualisé est particulièrement fort à Paris. Mais ceci ne vient pas compenser cela, à la fois aux plans quantitatif et qualitatif.

Nous avons travaillé depuis deux ans sur le sujet. Il y a eu une petite hausse en 2010. Néanmoins, il y a encore des progrès à faire et je crois qu'il faut le reconnaître. Pour cela, il faut sortir des politiques de prévention généralisées qui, finalement, n'arrivent pas à convaincre prioritairement les milieux concernés. Je veux parler notamment des femmes issues des milieux les plus modestes, les plus précaires, les plus éloignés culturellement de la problématique de la prévention ou de l'accès aux soins. Surtout que parfois, on a affaire à un système d'offres de soins qui lui-même n'est pas complètement adaptée à ces populations - c'est un euphémisme ! Nous avons donc encore à travailler.

Nous avons mis en place une politique. Je veux d'ailleurs signaler au passage que nous avons une nouvelle présidente à l'A.D.E.C.A., qui est notre collègue Fatima LALEM, élue en juillet dernier. Nous allons donc continuer dans la promotion de ces actions innovantes. Nous voulons faire de cette lutte contre le cancer une priorité maintenue de notre action en matière de dépistage, surtout que l'on est aujourd'hui encore sur le dépistage du cancer du sein par des moyens qui sont essentiellement des moyens radiologiques, comme vous le savez, mais qui, me semble-t-il, laisseront place dans les années qui viennent à des formes de dépistage biologiques beaucoup plus sophistiquées sur lesquelles il faudra vraisemblablement opérer une transformation globale de notre offre de dépistage collectif. Mais n'anticipons pas l'avenir, ne faisons pas évidemment preuve de trop d'anticipation, cela pourrait poser d'autres questions.

Donc, approuvons ce projet de délibération !

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur LE GUEN.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 295 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2011, DASES 295 G).

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la situation du Centre de Santé Moulinet (13e).

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au Centre de Santé Moulinet (13e).

M. Christian SAUTTER, président. - Nous passons maintenant à l'examen de vœux qui ne sont pas associés à un projet de délibération en commençant par le vœu n° 2 G du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés et le vœu n° 3 G du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche.

Tous les deux ont trait au centre de santé Moulinet, dans le 13e arrondissement.

Je vais donner la parole successivement à M. Jérôme COUMET, pour une minute, puis à M. Alain LHOSTIS, qui a l'air très occupé, pour une minute.

M. Jérôme COUMET. - Merci, Monsieur le Président.

Extrêmement rapidement, pour ne pas faire perdre de notre temps à notre Conseil, nous avons de très fortes inquiétudes sur l'avenir du Centre Moulinet, malgré toutes les assurances qui avaient été données par la Mutualité parisienne sur le devenir de ce centre. Et des engagements avaient été pris, notamment devant la Ville de Paris, sur le maintien de ce centre et le maintien de ses activités médicales. Les personnels nous ont alerté et il y a une restructuration possible. Un certain nombre d'activités médicales doivent être abandonnées.

Bref, nous sommes très inquiets et nous souhaitons que le Département de Paris puisse saisir à nouveau la Mutualité sur ce dossier.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur COUMET.

Monsieur LHOSTIS, vous avez la parole.

M. Alain LHOSTIS. - Monsieur le Président.

Donc, cela vient d'être dit par le maire du 13e arrondissement. Je remplace Emmanuelle BECKER qui ne pouvait pas être présente.

Je veux simplement aller dans le même sens pour le maintien du centre de santé Moulinet. Je voudrais dire qu'ayant participé, il y a quelques jours, à une assemblée où il y avait environ 300 personnes avec "Médecins du monde", où étaient présent M. Etienne CAGNARD, le président de la Fédération nationale de la Mutualité Française et deux anciens Ministres de la Santé, M. MATTEI et M. EVIN. A la question très forte sur les centres de santé en général et les centres de santé à Paris, curieusement c'est l'ancien Ministre de droite, M. MATTEI, qui s'est lancé dans un plaidoyer pour les centres de santé. M. le directeur général de l'Agence régionale de Santé, M. EVIN, a botté en touche, bien évidemment, puisqu'il a dit : il faut qu'ils s'équilibrent. Et M. CAGNARD n'a dit "mais", notamment sur les questions qui lui étaient très précisément posées dans ce contexte.

Donc, je crois qu'il y a vraiment intérêt à ce que nous redemandions à la Mutualité française si elle continue à vouloir s'engager dans ce domaine.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur LHOSTIS.

Je vais donner la parole à M. Jean-Marie LE GUEN et Mme CUIGNACHE-GALLOIS fera une explication de vote, ou Mme BRUNO ensuite.

Monsieur LE GUEN, vous avez la parole.

M. Jean-Marie LE GUEN. - Mes chers collègues, à la fois ces vœux sont bienvenus, mais je les trouve un peu modérés, par rapport à la réalité de la situation. Il faut dire les choses comme elles sont.

Nous avons délibéré, il y a quelques semaines, sur la situation des centres de santé à Paris. Et j'ai dit la priorité qu'il fallait mener en matière de développement des centres de santé, tout particulièrement dans le Nord-Est parisien où il y a une situation qui risque de devenir extrêmement précaire. Ceci intégrait l'idée que les engagements qui avaient été pris par la Mutualité française, s'agissant du centre Saint Victor et du centre du Moulinet seraient évidemment respectés.

Du point de vue de l'offre de santé, disons les choses clairement : si jamais le centre Saint Victor, d'une part, et le centre du Moulinet, d'autre part, venaient à ne pas exister pour l'un et à disparaître pour l'autre, c'est l'effondrement d'accès aux soins de premier recours dans le Sud de Paris qui serait à craindre.

C'est un premier niveau d'une ferme protestation que nous avons à faire. Mais je ne voudrais pas m'arrêter là. Je voudrais simplement dire, qu'au moment où nous avons accepté la restructuration du Palais de la Mutualité, nous l'avons fait parce que nous avions des engagements du président de la Mutualité française d'alors, M. DAVANT : il assurait la construction du centre Saint Victor d'une part, et la pérennisation du centre Moulinet d'autre part.

Je considère que si jamais la Mutualité française, dans ses différentes structures, d'un côté la M.A.T.M.U.T. s'agissant du centre Saint Victor, de l'autre côté l'U.T.M.I.F. s'agissant du centre du Moulinet, si nous n'arrivions pas à faire respecter les engagements de la Mutualité française, la Ville de Paris aurait été bernée. Bernée en donnant son accord de la reprise du Palais de la Mutualité par GL Evens. Premier élément.

Deuxième élément. Les éléments que j'ai regardés sur le dossier, notamment du centre du Moulinet, c'est-à-dire du centre de l'U.T.M.I.F. (Union territoriale de la mutualité d'Ile-de-France) montre bien qu'au moment où a été négociée la reprise par la Fédération nationale de la structure francilienne, elle-même FMP (Fédération de la Mutualité parisienne), cela a été fait dans des conditions absolument scandaleuses, qui sont de nature d'ailleurs, me semble-t-il, à mériter un examen du point de vue d'une plainte éventuelle, soit au pénal, soit même sur l'avenir des structures.

C'est-à-dire - je suis précis - que l'immobilier des structures de l'U.T.M.I.F. et la FMP a été siphonné. Siphonné ! C'est-à-dire qu'aujourd'hui le centre du Moulinet n'est plus propriétaire des murs, et qu'il doit payer à une autre structure, mutualiste par ailleurs, des loyers tout à fait exorbitants.

Quand on sait comment fonctionnent les centres de santé, c'est-à-dire qu'il est impossible à un centre de santé aujourd'hui de fonctionner de façon équilibrée sans qu'il y ait quelque part une offre immobilière qui lui permette de fonctionner, on peut considérer que la manière dont s'est fait cette restructuration de l'U.T.M.I.F. était en fait un maquillage d'une destruction programmée des centres de santé.

Surtout que ces centres ont bénéficié, si j'ose dire, de la reprise de l'ensemble des personnels surnuméraires existant précédemment à la F.M.P., créant donc des surcoûts de gestion absolument insolubles pour ce centre de santé, amenant inéluctablement à la faillite. On a ainsi masqué la réalité à la Ville de Paris. On a masqué la réalité aux salariés. On a masqué la réalité aux citoyens et aux patients qui avaient vocation à se faire soigner dans ces centres.

Je dis donc qu'il y a matière à scandale. Je demande très solennellement à ce que la Mutualité française prenne ses responsabilités, que la M.A.T.M.U.T. prenne ses responsabilités, que le centre Saint Victor soit mis en œuvre et que l'U.T.M.I.F. et le centre du Moulinet soit sauvé, même si cela se fera sans doute au prix d'un coût social malheureusement élevé, mais il est absolument nécessaire d'avoir des engagements profonds.

Donc, j'approuve ces vœux. Je cherche à en renforcer encore le sentiment d'indignation que j'ai, par rapport à la situation dans laquelle la Ville de Paris a été mise devant le fait accompli, au moment où elle a géré cette affaire du Palais de la Mutualité.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur LE GUEN, pour ce point de vue vigoureux.

Je donne la parole à Mme CUIGNACHE-GALLOIS pour une explication de vote.

Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS. - Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, à Paris, les établissements de santé sont nombreux et la densité médicale est forte. Mais on assiste malgré tout à une surreprésentation des spécialistes par rapport aux généralistes. Et la carence de l'offre de soins de premier recours est amplifiée par les déséquilibres entre arrondissements, tandis que certains sont plus dépourvus que d'autres, à l'instar des trois arrondissements qui ont été cités à l'instant du Nord-Est parisien, où la densité moyenne est de deux points inférieurs à la moyenne nationale.

Si le 13e arrondissement n'est pas mal doté, rien ne saurait cependant justifier que l'on prive de la sorte ses habitants d'une offre de soins de proximité de secteur 1, pratiquant le tiers payant et prodiguant les services de praticiens polyvalents.

Le centre de santé du Moulinet propose en effet des consultations généralistes, mais aussi spécialisées, et disposent de soins infirmiers, d'un laboratoire d'analyse médicale et d'un centre dentaire. Sa disparition ferait porter à trois le nombre de centres de santé polyvalents municipaux ou mutualistes, et constituerait de la sorte une perte préjudiciable.

C'est donc la raison pour laquelle nous approuvons ces deux vœux qui viennent d'être présentés.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame CUIGNACHE-GALLOIS.

Je redonne la parole pour un instant à M. LHOSTIS.

M. Alain LHOSTIS. - Explication de vote : je suis enchanté de ce plaidoyer du maire adjoint chargé de la santé, qui alors qu'avec beaucoup plus de modération je défendais le centre de santé municipal du 11e arrondissement, m'a dit que je voulais la soviétisation ! Alors, vivent les soviets et comme cela on votera tous le vœu ensemble !

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur LHOSTIS.

Je mets aux voix, à main levée, successivement les deux propositions de vœux avec un avis favorable de l'Exécutif. D'abord le vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2011, V. 34 G).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2011, V. 35 G).

Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif au bisphénol A dans les commandes publiques de la Ville.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous passons au vœu n° 4 G du groupe E.E.L.V.A. relatif au bisphénol A dans les commandes publiques de la Ville.

C'est M. Denis BAUPIN qui intervient, et il aura deux adjoints pour lui répondre.

M. Denis BAUPIN. - Quel honneur !

Ce vœu porte sur une question de santé publique importante, sur laquelle notre Conseil a déjà eu l'occasion de prendre des décisions, puisque la Ville de Paris a été la première ville de France à interdire les biberons au bisphénol... pas à interdire mais à enlever dans ses propres crèches les biberons au bisphénol. C'est une action sur laquelle nous étions intervenus avec Christophe NAJDOVSKI il y a déjà maintenant deux ans pour faire en sorte que nous puissions retirer ces biberons de la circulation et protéger les enfants.

Depuis, les informations dont nous disposons en ce qui concerne le bisphénol confirment la dangerosité de ce produit ; d'une part, l'interdiction des biberons s'est étendue à l'ensemble du territoire national, mais, par ailleurs, un rapport récent de l'A.N.S.E.S. a considéré disposer de suffisamment d'éléments scientifiques pour identifier comme objectif prioritaire la prévention de l'exposition des populations les plus sensibles (nourrissons, jeunes enfants, femmes enceintes et allaitantes) par la réduction des expositions au bisphénol A.

Un débat a eu lieu, par ailleurs, à l'Assemblée nationale sur une proposition de loi visant à interdire tous les produits qui contiennent du bisphénol A et qui sont en rapport avec l'alimentation ; ils sont nombreux, puisque nombre de plastiques et de contenants alimentaires contiennent du bisphénol A dans leur revêtement.

La proposition que nous faisons par ce vœu est que la Ville de Paris, comme elle l'avait fait pour les biberons, décide, sans attendre la décision nationale, d'appliquer par avance une protection des personnes qui se nourrissent dans des cantines de la Ville, de façon à ce que nous n'ayons plus de contenants alimentaires qui soient pollués par ce bisphénol A, donc que nous le proscrivions dans nos commandes, que, éventuellement, nous modifiions les marchés qui sont en cours par des avenants pour faire en sorte que l'on puisse écarter ces contenants et donc, ainsi, appliquer le principe de précaution par rapport au bisphénol.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur BAUPIN.

Comme vous avez pris deux minutes, vous allez avoir deux adjoints qui vont vous répondre : d'abord, M. LE GUEN, puis Mme MONTACIÉ.

M. Jean-Marie LE GUEN. - Très rapidement, pour confirmer à Denis BAUPIN qu'effectivement, nous étions, Christophe NAJDOVSKI et moi-même, intervenus très tôt pour demander que sur les biberons, nous agissions, à un moment où la réglementation nationale ne nous y obligeait pas, mais où nous pensions devoir mettre en œuvre ce principe de précaution.

Nous sommes toujours dans le principe de précaution, d'ailleurs, nous ne sommes pas dans la réalité d'un risque avéré définitivement, mais nous sommes dans l'application légitime du principe de précaution, sur des questions de santé environnementale qui sont des questions tout à fait essentielles en matière de santé publique aujourd'hui et sur lesquelles il faut évidemment avancer, étant entendu que, non seulement, nous avons vocation à appliquer la réglementation nationale, et donc le vote à l'Assemblée nationale d'une proposition de loi socialiste du 12 octobre dès le 1er janvier 2011, mais aussi avec un certain nombre de critères pratiques pour lesquels je cède la parole à Camille MONTACIÉ, qui est beaucoup plus à même que moi de répondre à tous les éléments techniques et de bonne gestion pour mettre en place cette interdiction.

M. Christian SAUTTER, président. - C'est moi qui vais lui donner la parole.

Madame Camille MONTACIÉ, vous avez la parole.

Mme Camille MONTACIÉ. - Merci.

Je confirme qu'il n'y a pas de bisphénol A dans les biberons achetés par la Ville. C'est vrai aussi pour la vaisselle et tous les articles petite enfance.

Il y a deux cas de figure possibles.

Pour les marchés qui ne sont pas encore lancés, les contenants alimentaires contenant du bisphénol A seront remplacés par des produits alimentaires identiques, mais dans des conditionnements différents dès qu'il en existe... Aujourd'hui, nous préparons un marché de denrées alimentaires pour la DFPE, qui prend en compte cet engagement. Même chose pour les achats de plateaux repas pour les futures élections. Pas de bisphénol A non plus pour les adultes.

Pour les marchés en cours d'exécution, il faudra déjà faire une étude des fournitures susceptibles de contenir du bisphénol A. A partir de cette étude, la Ville fera le maximum pour anticiper l'application de la loi, prévue pour 2014 et 2013 pour les populations fragiles. On ne va pas attendre que la loi soit là pour l'appliquer brutalement.

Pour anticiper sur l'entrée en vigueur de l'interdiction, il sera nécessaire de négocier avec les fournisseurs concernés afin de conclure des avenants, puisqu'on ajoute une obligation nouvelle. Ces avenants, qui vont décider de produits de substitution, ne pourront être unilatéraux.

Voilà ce que je voulais dire en matière de marchés.

Je précise par ailleurs que les acheteurs de la Direction des Achats sont sensibilisés à la dangerosité du bisphénol A et qu'une action de formation sous forme de conférence peut être tout à fait organisée. Enfin une fiche récapitulative sur la position de la Ville en la matière pour les marchés en cours et ceux à venir sera élaborée et largement distribuée.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame MONTACIÉ.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu du groupe "Europe Ecologie - Les Verts et apparentés" avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2011, V. 36 G).

Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif aux crèmes éclaircissantes.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous passons au vœu n° 5 G du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche qui est relatif aux crèmes éclaircissantes.

Je donne la parole à M. Ian BROSSAT et c'est Jean-Marie LE GUEN, grand spécialiste, qui répondra.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Monsieur le Président.

Il s'agit d'un vœu que j'avais présenté avec ma collègue Myriam EL KHOMRI dans le 18e arrondissement, qui concerne ces crèmes éclaircissantes extrêmement dangereuses en vente dans plusieurs arrondissements de Paris, dans le 18e arrondissement à Château-Rouge, dans le 10e arrondissement à Château d'Eau, ces crèmes qui sont utilisées et qui contiennent bien souvent de l'hydroquinone.

Il se trouve qu'il y a quelques semaines maintenant, 38.543 produits pharmaceutiques de ce type ont été saisis par la Préfecture de police dans le 18e arrondissement ; cela montre à quel point ces produits continuent à être vendus et continuent à faire des ravages.

Il y a quelque temps maintenant, en novembre 2010, le Département de Paris avait mis en place une campagne de prévention sur les dangers auxquels s'exposent celles et ceux qui utilisent ces produits. Il est maintenant plus que jamais nécessaire qu'une campagne nationale de prévention soit mise en œuvre. Nous en avons déjà fait la demande ; il s'agit de réitérer cette demande et d'obtenir qu'enfin, le Gouvernement, dans ce domaine, le Ministre de la Santé, prenne ses responsabilités, qu'on ait enfin cette campagne nationale de prévention.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Ian BROSSAT.

M. Jean-Marie LE GUEN a la parole.

M. Jean-Marie LE GUEN. - Vous l'avez noté, Monsieur le Président, c'est un sujet dont nous avons fait une spécialité parfaitement, légitimement. Et donc c'est un avis favorable, évidemment, à cette demande tout à fait justifiée.

Je rappelle que les politiques de prévention, c'est très bien que les collectivités territoriales les mettent en œuvre, mais que c'est quand même de la responsabilité de l'Etat aujourd'hui, et donc, sur cette question, il est tout à fait légitime que l'Etat soit sollicité.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur LE GUEN.

Je mets aux voix, à main levée, cette proposition de vœu avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2011, V. 37 G).

2011, DPA 4 G - Approbation des modalités de passation du marché de travaux relatif à la construction neuve avec trois logements de fonction, pour reloger le Centre d'Accueil d'Urgence Saint Vincent de Paul (20e).

M. Christian SAUTTER, président. - Nous arrivons maintenant au projet de délibération DPA 4 G. Il s'agit d'approuver les modalités de passation du marché de travaux relatif à la construction neuve avec trois logements de fonction pour reloger le centre d'accueil d'urgence Saint-Vincent-de-Paul dans le 20e arrondissement.

Je donne la parole à Mme Virginie DASPET et c'est M. Romain LÉVY qui répondra.

Madame DASPET, vous avez la parole.

Mme Virginie DASPET. - Comme beaucoup est déjà dit dans l'intitulé du projet de délibération, je vais essayer d'être assez rapide. Il s'agit, en fait, de reloger le centre Saint-Vincent-de-Paul que tout le monde connaît bien ici.

Les centres d'accueil d'urgence de l'A.S.E. sont les premiers lieux qui accueillent un enfant lorsque celui-ci doit être séparé de sa famille pour assurer sa protection.

A Paris, le centre Saint-Vincent-de-Paul accueille sans délai et en urgence, 24 heures sur 24, tous les jours de l'année, les enfants et adolescents en situation de danger.

Cet accueil d'urgence intervient à la suite d'une décision de placement du juge ou des services de l'Aide sociale à l'enfance.

Le centre Saint-Vincent-de-Paul, anciennement appelé "hôpital des enfants trouvés", existe depuis le XIXe siècle et fonctionne indépendamment de l'hôpital depuis 1962.

En raison de l'ancienneté des bâtiments, des travaux de rénovation très importants ont été demandés par la Commission de sécurité. Les lieux, en dépit du cachet donné par les bâtiments de l'Oratoire, s'avèrent peu adaptés à l'accueil des enfants. En effet, les différentes sections d'accueil par âge doivent s'adapter à l'espace existant et non l'inverse. Par exemple, la pouponnière qui abrite les enfants de quelques jours à 3 ans est abritée sous l'ancienne chapelle.

Aussi, fallait-il se rendre à l'évidence et créer une nouvelle structure pour ces enfants, afin qu'ils bénéficient, dans ce moment crucial qu'est l'accueil d'urgence, d'un espace sécurisé et offrant une prestation de qualité.

C'est pourquoi, dès 2009, notre Conseil a approuvé le principe de la construction neuve d'un centre d'accueil d'urgence dans le 20e arrondissement.

A cet effet, dans le cadre du G.P.R.U., une parcelle d'environ 6.250 mètres carrés lui a été attribuée dans la Z.A.C. de la porte des Lilas.

Ce nouvel équipement proposera 90 places d'accueil pour des mineurs en danger, soit 15 places supplémentaires par rapport au précédent centre. En outre, il comportera trois logements de fonction et une cuisine. Il sera aussi longé par un vaste espace vert qui permettra notamment de proposer des activités sportives aux jeunes et enfants accueillis.

Cette opération d'envergure d'un montant de 26,45 millions d'euros affirme notre volontarisme sur les questions de la protection de l'enfance.

Plus qualitatif, cet équipement permettra de mieux répondre aux besoins des enfants en termes éducatifs, mais aussi d'assurer leur sécurité.

Au nom des élus du 20e arrondissement, je voulais vous dire et témoigner de toute notre fierté à accueillir ce nouveau centre. Je vous invite bien sûr très chaleureusement à voter ce projet de délibération.

Merci.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame DASPET.

Je donne la parole à M. Romain LÉVY.

M. Romain LÉVY, au nom de la 6e Commission. - Merci, Monsieur le Président, merci chère Virginie DASPET, merci effectivement aux élus du 20e arrondissement qui nous ont accompagnés sur cette opération lourde et importante pour notre collectivité puisque, vous l'avez dit, c'est quand même un projet significatif de la mandature, avec un investissement de plus de 26 millions d'euros.

Vous avez parfaitement dit ce qu'était le centre d'accueil d'urgence de Saint-Vincent-de-Paul qui était dans les bâtiments historiques de l'Oratoire et pour lequel nous devons faire un certain nombre de travaux.

Il a été choisi effectivement de créer un bâtiment neuf, dont il nous est demandé aujourd'hui d'approuver la passation du marché de travaux.

Ce nouveau lieu permettra d'accueillir les enfants qui sont en situation d'urgence en s'adaptant à l'évolution des besoins de l'Aide sociale à l'enfance.

C'est effectivement un projet vraiment majeur, un lieu qui est important car, il faut le rappeler, c'est le premier foyer que les enfants vont connaître lorsqu'ils seront séparés de leur famille dans le but de les protéger.

Comme me le rappelaient encore récemment les personnels quand j'ai visité le centre Saint-Vincent-de-Paul, on garde toujours un souvenir très fort de ces premiers jours où l'on est séparé de ses parents dans un contexte toujours très douloureux.

Au-delà des objectifs de sécurité que l'on doit offrir aux enfants, ce lieu participe aussi à l'objectif de rénovation et de création de nouvelles places d'accueil, conformément au Schéma départemental de protection de l'enfance qui nous avons voté à l'unanimité en 2010.

Ce nouveau bâtiment, vous l'avez dit, permet d'augmenter la capacité d'accueil à 90 places et d'apporter une répartition nouvelle des lits à la mesure des nouvelles demandes d'admission.

Il permet de mieux prendre en compte les besoins, notamment des adolescents qui sont de plus en plus nombreux, et on va avoir une augmentation du nombre de places de plus de 90 % pour la tranche des 12-18 ans.

Ce programme va également permettre d'assurer l'intimité nécessaire aux enfants. Les élus qui se sont rendus au centre d'accueil d'urgence Saint-Vincent-de-Paul ont pu constater que l'on pouvait accueillir jusqu'à cinq ou six adolescents dans une même chambre. Il convient de mettre un terme à cela et, dans le nouveau projet, les enfants jusqu'à 16 ans disposeront de chambres collectives à effectif réduit et les autres disposeront de chambres individuelles.

Cela permettra aussi une meilleure qualité dans l'accueil des enfants, notamment en privilégiant les liens familiaux. Il y aura un espace dédié qui permettra ces rencontres dans une meilleure intimité entre les familles et les enfants puisque, actuellement, au centre d'accueil d'urgence de Saint-Vincent-de-Paul, plus de 4.000 visites par an ont lieu.

Ce nouveau centre d'accueil d'urgence nous permettra aussi d'améliorer le fonctionnement du centre d'accueil d'urgence, en proposant une nouvelle organisation, on aura une distinction claire des lieux entre le lieu d'accueil des enfants et les lieux destinés aux parents. On proposera des espaces adaptés à chacun des services, on pourra effectivement intégrer les exigences de sécurité actuelles, mais aussi la nécessité d'une meilleure accessibilité pour tous et enfin, vous l'avez dit, on aura un espace libre où les enfants pourront jouer et s'épanouir grâce au jardin.

Voilà pourquoi, chers collègues, dans l'intérêt des enfants et ceux notamment qui sont dans la difficulté, je vous invite à voter avec enthousiasme ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur LÉVY.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPA 4 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2011, DPA 4 G).

Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif aux colis "bébés" distribués par le Secours Populaire.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous passons maintenant au vœu n° 6 G déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif aux colis "bébés" distribués par le Secours Populaire.

Je donne la parole au président Ian BROSSAT, Mme TROSTIANSKY lui répondra.

M. Ian BROSSAT. - Merci.

Il s'agit effectivement d'un vœu qui concerne les colis "bébés" distribués par le Secours Populaire. Chaque année, la Fédération de Paris du Secours Populaire distribue des colis "bébés" aux familles qui sont les plus en difficulté.

Dans ces colis, il y a des couches, du lait maternisé, des lingettes, des produits lavant, des petits pots, bref, autant de produits utiles pour venir en aide à un certain nombre de familles qui éprouvent des difficultés financières.

Or, il se trouve que, cette année, l'Etat a décidé de supprimer la subvention du Secours Populaire français de Paris destinée à la distribution de ces colis "bébés".

On n'a décidément pas fini d'observer les ravages produits par ce Gouvernement, parce que, à vrai dire, supprimer cette subvention, il fallait véritablement le faire.

Nous souhaitons donc par le biais de ce vœu que le Maire de Paris interpelle la Ministre des Solidarités et de la Cohésion sociale pour que soit rétablie au plus tôt cette subvention et que ces colis puissent être à nouveau distribués en nombre par la Fédération de Paris du Secours Populaire.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur BROSSAT, d'avoir présenté ce vœu très opportun.

Je donne la parole à Mme Olga TROSTIANSKY.

Mme Olga TROSTIANSKY, vice-présidente. - Monsieur le Président, mes chers collègues, les élus du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche ont raison de dénoncer la suppression de la subvention de l'Etat qui permettait au Secours Populaire de fournir des produits d'hygiène et d'alimentation pour les bébés.

Ce cas, comme vous l'avez rappelé, Monsieur Ian BROSSAT, ce cas précis illustre malheureusement la situation que connaît la quasi-totalité des associations d'aide alimentaire.

Notre Exécutif avait déjà tiré la sonnette d'alarme en présentant, lors du dernier Conseil de Paris, un vœu demandant, d'une part, qu'un accord soit trouvé entre les pays de l'Union européenne pour pérenniser les crédits du P.E.A.D., le Programme Européen d'Aide aux plus Démunis et, d'autre part, que l'Etat rétablisse les budgets accordés à la banque alimentaire et aux associations caritatives. Je vous rappelle que cette baisse est en moyenne de 35 %.

Je voulais juste m'arrêter un instant sur le P.E.A.D. La Commission européenne annonçait qu'une proposition visant à insérer l'aide alimentaire dans la politique de cohésion économique et sociale serait faite à la fin de l'année, afin d'assurer le financement du programme au-delà de 2013.

Alors, certes, l'aide alimentaire serait ainsi protégée, mais moi j'y vois un risque : le risque que ce transfert ne vienne rogner les autres programmes sociaux du Fonds de cohésion et donc il faut vraiment être très vigilant sur ce type de proposition.

Pour en venir à la situation du Secours Populaire, cette association fait partie des associations qui ont vu purement et simplement leur subvention supprimée, pour certaines de leurs actions, et en l'occurrence ici la distribution de produits pour bébés.

Avec "Paris Tout P'tits" et les Restos bébés du Cœur, le Secours Populaire est l'une des très rares associations qui distribue des produits pour bébés.

Or, pour de nombreuses familles en très grande précarité, et elles sont de plus en plus nombreuses à Paris, la distribution de ces colis représente le seul moyen de disposer de produits de première nécessité pour leurs très jeunes enfants. A Paris, ce sont près de 100.000 colis qui sont distribués chaque année.

Alors, je voulais vraiment profiter de ce vœu pour saluer le travail exemplaire du Secours Populaire français que la collectivité parisienne subventionne pour ses neuf permanences d'accueil et de solidarité. Les personnes accueillies y bénéficient d'une aide d'urgence en matière alimentaire, vestimentaire et d'hygiène, elles y trouvent aussi une aide à l'accès au droit, à la recherche d'emploi, une orientation en matière de logement et de santé et sans oublier tout le travail qui est fait en matière de soutien scolaire et d'alphabétisation.

Priver cette association des moyens qui lui sont indispensables pour continuer ses actions est une décision inacceptable, que nous dénonçons au même titre que toutes les mesures qui n'ont qu'une seule logique budgétaire et pour seule conséquence de précariser toujours davantage les publics les plus fragiles.

Je propose à notre Assemblée de voter le vœu proposé par Ian BROSSAT.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Olga TROSTIANSKY.

Je mets aux voix, à main levée, cette proposition de vœu avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est donc adopté. (2011, V. 38 G).

2011, DASCO 56 G - Dotations des collèges pour 2012 (15.056.673 euros).

M. Christian SAUTTER, président. - Nous passons à la 7e Commission du Conseil général et nous allons examiner le projet DASCO 56 G, sur lequel l'Exécutif a déposé un amendement technique n° 7 G.

Il s'agit des dotations des collèges pour 2012, pour une somme de 15.056.673 euros.

Je donne la parole à M. Jacques BOUTAULT qui, ensuite, donnera lieu à une réponse de Mme BROSEL.

Monsieur BOUTAULT, vous avez la parole.

M. Jacques BOUTAULT. - Merci, Monsieur le Président.

Je voulais intervenir pour dire tout le bien que le groupe E.E.L.V.A. pense de ce projet de délibération et notamment du dispositif qui consiste à maintenir la dotation aux collèges à son niveau de 2011, lorsque le montant calculé pour 2012 arrive à une baisse de dotation en raison d'une diminution d'effectif de collégiens, suite malheureusement à la stratégie d'évitement menée par un nombre trop important de familles qui contournent la carte scolaire pour éviter les collèges en Réseau de Réussite Scolaire. Je trouve que c'est bien que l'on maintienne les dotations à ces collèges.

Je tenais aussi à faire une remarque sur un autre dispositif, concomitant à celui-ci, que nous avons voté au mois de février, sur le soutien du Département aux collèges les plus fragilisés, notamment en apportant une somme de 1 million d'euros pour l'aide aux actions éducatives menées par ces collèges. Le dispositif est en application depuis la rentrée 2011 et a été mis en place suite à différents appels à projets. Je souhaitais qu'un bilan soit fait sur ce dispositif, sur ces projets, puisque, si le groupe Verts avait été parfaitement favorable à cette demande, il pensait que, par rapport aux besoins, le montant n'était pas toujours suffisamment élevé.

Nous souhaiterions qu'un bilan soit fait sur ce dispositif assez rapidement, afin que l'on puisse avoir une meilleure idée de la bonne utilisation de ces deniers publics.

Merci, Monsieur le Président, de votre attention.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur BOUTAULT.

Je donne la parole à Mme Colombe BROSEL. Ensuite, M. MENGUY fera une explication de vote.

Madame BROSEL, vous avez la parole.

Mme Colombe BROSEL, au nom de la 7e Commission.

- Merci beaucoup à Jacques BOUTAULT d'avoir, de fait, fait le lien entre un certain nombre de politiques municipales et de les avoir replacées dans l'objectif qui nous anime. Oui, il y a bien un lien entre ce projet de délibération formel sur le fonctionnement des collèges et le dispositif que nous avons voté ensemble, à l'unanimité de cette Assemblée, sur le million.

C'est bien la lutte pour que les collèges qui souffrent d'une image difficile, qui sont mis en difficulté par l'assouplissement de la carte scolaire et l'augmentation par rapport à il y a quelques années du nombre de dérogations ; c'est bien pour retisser le lien entre les établissements scolaires et leur quartier, retisser un lien de confiance entre les familles et les établissements scolaires. C'est bien la cohérence de ce projet qui est visée.

C'est bien pour cela, et je vous remercie du satisfecit du groupe E.E.L.V.A., que nous avons souhaité mettre en place un dispositif qui empêche les établissements, qui verraient leur effectif baisser pour cause d'assouplissement de carte scolaire de voir leur dotation baisser... retrouvant en cela la mécanique infernale de la dotation horaire globale : quand on voit le nombre d'enfants inscrits dans un établissement, on voit le nombre d'heures allouées à l'établissement lui aussi diminuer. On voit donc, dans des collèges de catégorie 4 et de catégorie 5, les ateliers en petits groupes, parfois même les dispositifs d'accompagnement personnalisé, être rayés de la carte car il n'y a plus de moyens pour les assurer.

Merci à vous de votre commentaire.

En ce qui concerne les projets "million", la rentrée est celle du démarrage d'un certain nombre d'activités. Parfois, certaines ont déjà eu lieu, même si nous sommes à peine à un mois et demi après la rentrée. En tout cas, c'est un indicateur qui vaut ce qu'il vaut, mais un mois et demi après la rentrée, nous n'avons eu aucun désistement d'établissement qui nous expliquerait que, finalement, à tout bien regarder, c'était trop compliqué, ce n'est pas possible, ce n'est plus la même personne, etc.

Donc, les projets sont en train de se mener ou en train d'être élaborés. Il me semble que le bon moment pour avoir un premier regard, qui ne sera pas, à mon avis, une évaluation qualitative exhaustive, mais au moins d'avoir un premier regard sur les projets, il me semble que l'on pourrait attendre l'après-vacances de printemps qui aura permis à l'ensemble des projets de se mettre en œuvre.

De toute façon, j'avais pris l'engagement, lorsque nous avons voté cette délibération, qu'il y aurait un processus d'évaluation et un retour vers le Conseil de Paris, donc je vous propose que nous puissions revenir là-dessus tranquillement, après les vacances de printemps, quand normalement l'ensemble des projets aura démarré et une grande partie sera achevée.

En tout cas, merci de votre intervention.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame BROSEL.

Vous n'avez pas présenté l'amendement technique mais qui porte sur 3 euros, donc cela allait sans le dire.

M. MENGUY a la parole pour une explication de vote.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Merci, Monsieur le Président.

Trois éléments dans cette explication de vote.

D'abord, sur ce qui vient d'être dit et sur la politique d'évitement, avec l'assouplissement de la carte scolaire.

L'assouplissement de la carte scolaire, ne nous y trompons pas, ce n'est pas la cause, c'est la conséquence, c'est la manifestation concrète et mise en lumière du fait qu'un certain nombre de familles ne veulent pas mettre leur enfant dans un établissement parce que l'établissement est le reflet de ce qu'il se passe dans le quartier autour.

Le quartier autour, ce n'est pas la responsabilité de l'Etat, c'est la responsabilité de la Municipalité, donc ce que vous, vous dénoncez comme étant une responsabilité de l'Etat dans l'assouplissement de la carte scolaire, ce n'est que la conséquence de ce que vous n'avez pas été en capacité de faire dans la sauvegarde des quartiers qui sont impactés.

Deuxième élément : par rapport à la politique du Rectorat sur les collèges les plus défavorisés. Nous voterons pour cette délibération parce qu'elle va dans le même sens de soutien des collèges en difficulté. Il s'agit de rajouter au million voté dans notre enceinte les 13 millions supplémentaires que le Rectorat alloue pour les collèges les plus défavorisés. Je crois que c'est important de le rappeler parce que c'est un effort qui se partage entre un Département pour les collèges mais aussi le Rectorat. Si l'on parle de l'un, je crois nécessaire de parler de l'autre.

Enfin, puisque vous avez abordé la question de la délibération sur le million, je prends acte effectivement que Mme BROUSSEL - et c'était un point que nous avons soulevé en 7e Commission et également lors du débat - fasse un bilan, une évaluation des dispositifs, pourquoi pas après les vacances de printemps. On verra si c'est le délai nécessaire.

J'attire aussi votre attention, Madame BROUSSEL, sur le fait que tous les établissements n'avaient pas fait remonter des projets, on en avait discuté et je crois qu'il faudra aussi se pencher là-dessus.

Je note, Madame BROUSSEL, que sur ce point-là, vous êtes tout à fait favorable à une évaluation dans les établissements scolaires, contrairement à ce que vous aviez dit il y a quelque temps à l'occasion d'une question d'actualité.

Merci.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur MENGUY, de ces amabilités.

Je mets d'abord aux voix, à main levée, l'amendement n° 7 G de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 7 G est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 56 G ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté à l'unanimité. (2011, DASCO 56 G).

Désignation d'une représentante du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, dans un organisme.

M. Christian SAUTTER, président. - Je vous demande de procéder à la désignation d'une représentante dans l'organisme suivant :

Port autonome de Paris (Conseil d'administration) (R. 30 G) :

- Mme Anne LE STRAT en remplacement de M. Georges SARRE, désigné le 21 avril 2008, démissionnaire.

La candidature proposée est adoptée. (2011, R. 30 G).

Adoption par un vote global de l'Assemblée des projets de délibération n'ayant pas donné lieu à inscription.

M. Christian SAUTTER, président. - Mes chers collègues, je vous propose maintenant de vous prononcer à main levée par un vote global sur les projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Ces projets de délibération sont adoptés et leur liste sera, selon l'usage, annexée au procès-verbal intégral de la présente séance.

Clôture de la séance.

M. Christian SAUTTER, président. - L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

(La séance est levée à dix-sept heures cinquante-cinq minutes).

Liste des membres présents.

MM. Gérard d'ABOVILLE, Pierre AIDENBAUM, Gilles ALAYRAC, David ALPHAND, Mmes Aline ARROUZE, Lynda ASMANI, MM. Daniel ASSOULINE, David ASSOULINE, Pierre AURIACOMBE, Mme Marinette BACHE, M. Julien BARGETON, Mme Marie-Annick BARTHE, M. Denis BAUPIN, Mme Emmanuelle BECKER, MM. Hervé BENESSIANO, Jean-Didier BERTHAULT, Mmes Florence BERTHOUT, Geneviève BERTRAND, Hélène BIDARD, M. Patrick BLOCHE, Mmes Michèle BLUMENTHAL, Pascale BOISTARD, M. Hamou BOUAKKAZ, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, MM. Pierre-Yves BOURNAZEL, Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, MM. Jacques BRAVO, Ian BROSSAT, Mmes Colombe BROUSSEL, Catherine BRUNO, Delphine BURKLI, M. Jean-Pierre CAFFET, Mmes Frédérique CALANDRA, Liliane CAPELLE, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mmes Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Sandrine CHARNOZ, MM. Pierre CHARON, Michel CHARZAT, Pascal CHERKI, Mmes Odette CHRISTIENNE, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Lyne COHEN-SOLAL, MM. Yves CONTASSOT, Alexis CORBIÈRE, Thierry COUDERT, Jérôme COUMET, Daniel-Georges COURTOIS, Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS, M. François DAGNAUD, Mme Seybah DAGOMA, M. Claude DARGENT, Mmes Virginie DASPET, Rachida DATI, Melle Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Roxane DECORTE, MM. Bertrand DELANOË, Alain DESTREM, Mmes Laurence DOUVIN, Laurence DREYFUSS, Véronique DUBARRY, MM. Jérôme DUBUS, Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, M. Michel DUMONT, Mmes Myriam EL KHOMRI, Maité ERRECART, M. Rémi FÉRAUD, Mmes Léa FILOCHE, Mireille FLAM, Danielle FOURNIER, M. Pierre GABORIAU, Mme Isabelle GACHET, M. Sylvain GAREL, Mme Fabienne GASNIER, MM. Bernard GAUDILLÈRE, Jean-Jacques GIANNESINI, Mmes Danièle GIAZZI, Fabienne GIBOUDEAUX,

MM. Christophe GIRARD, Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, MM. Philippe GOUJON, Didier GUILLOT, Eric HÉLARD, Mmes Anne HIDALGO, Halima JEMNI, MM. Bruno JULLIARD, Patrick KLUGMAN, Mmes Brigitte KUSTER, Marie-Pierre de LA GONTRIE, Fatima LALEM, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Jean-Marie LE GUEN, Mme Anne LE STRAT, MM. François LEBEL, Jean-Pierre LECOQ, Jean-François LÉGARET, Pierre LELLOUCHE, Mme Annick LEPETIT, MM. Romain LÉVY, Alain LHOSTIS, Mmes Katia LOPEZ, Hélène MACÉ de LÉPINAY, MM. Roger MADEC, Jean-Yves MANO, Pierre MANSAT, Daniel MARCOVITCH, Jean-François MARTINS, Jean-Baptiste MENGUY, Etienne MERCIER, Mme Martine MERIGOT de TREIGNY, MM. Jean-Louis MISSIKA, Philippe MOINE, Mmes Camille MONTACIÉ, Valérie MONTANDON, Claire MOREL, M. Christophe NAJDOVSKI, Mmes Martine NAMY-CAULIER, Annick OLIVIER, Anne-Constance ONGHENA, Françoise de PANAFIEU, M. Mao PENINO, Mme Frédérique PIGEON, Melle Géraldine POIRAUT-GAUVIN, Mmes Olivia POLSKI, Danièle POURTAUD, MM. Yves POZZO di BORGO, Gérard REY, Mme Firmine RICHARD, M. Vincent ROGER, Mme Valérie SACHS, MM. Christian SAINT-ETIENNE, Hermano SANCHES RUIVO, Georges SARRE, Christian SAUTTER, Pierre SCHAPIRA, Mme Danielle SIMONNET, M. Richard STEIN, Mmes Gisèle STIEVENARD, Anne TACHENE, Karen TAÏEB, M. Jean TIBÉRI, Mme Claude-Annick TISSOT, M. Patrick TRÉMÈGE, Mme Olga TROSTIANSKY, MM. Daniel VAILLANT, François VAUGLIN, Mmes Pauline VERON, Catherine VIEU-CHARIER, M. Jean VUILLERMOZ, Mme Sylvie WIEVIORKA.

Excusées au sens du Règlement intérieur :

Mmes Marie-Chantal BACH, Joëlle CHÉRIOUX de SOULTRAIT.

Excusé :

M. Bernard DEBRÉ.

Absents :

Mmes Yamina BENGUIGUI, Dominique BERTINOTTI, MM. Jean-Bernard BROS, René DUTREY, Mmes Marie-Laure HAREL, Valérie HOFFENBERG.

Votes spécifiques.

Mme Fatima LALEM ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2011 DASES 295-G Subvention et convention (790.434 euros) avec l'Association pour le Dépistage des Cancers à Paris (15e).

Mme Florence BERTHOUT ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2011 DDEEES 120-G Subvention et convention (15.000 euros) avec l'Association de Prévention du Site de la Villette (19e).

MM. Bruno JULLIARD, Jean-Jacques GIANNESINI, Mmes Sandrine CHARNOZ, Emmanuelle BECKER, Katia LOPEZ ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2011 DASES 316-G Participation et convention (97.060 euros) avec la Mission Locale de Paris pour des actions de lutte contre le décrochage.

Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.

Les projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée sont les suivants :

2011 DASCO 43-G Contribution du Département de Paris aux services de restauration et d'internat de divers collèges publics pour 2012.

2011 DASCO 49-G Subvention (5.000 euros) à l'association SOS Racisme-Touche pas à mon Pote (19e) pour une action de lutte contre les discriminations dans les collèges parisiens.

2011 DASCO 54-G Dotations (8.844 euros) pour travaux d'entretien à divers collèges publics parisiens.

2011 DASCO 55-G Subventions (69.302 euros) à divers collèges publics parisiens.

2011 DASCO 62-G Subventions aux collèges (433.678 euros) - 5e tranche d'équipement.

2011 DASCO 65-G Dotations complémentaires aux collèges (274.400 euros) - 2e tranche.

Mme Colombe BROSEL, rapporteure.

2011 DASES 443-G Subvention et convention (16.000 euros) avec l'association Les petits frères des pauvres (11e) pour le projet "voisin-âge".

2011 DASES 477-G Subvention et convention (15.000 euros) avec l'association Espace Farabi (10e).

2011 DASES 480-G Subvention (3.000 euros) à l'association Ecritures Buissonnières (5e).

2011 DASES 524-G Subvention (1.000 euros) à l'association FORANIM (15e).

2011 DASES 537-G Subventions à deux associations (26.000 euros) Le PariSolidaire Ile-de-France (17e) et Ensemble2 générations Ile-de-France (8e).

2011 DASES 538-G Subvention (2.000 euros) à l'association l'Age d'Or de France (17e).

2011 DASES 540-G Subvention et convention (7.500 euros) avec l'association Les amis du bus des femmes (20e).

2011 DASES 559-G Dotation (10.000 euros) récompensant les lauréats des Trophées "Seniors à tout prix" pour l'année 2011.

Mme Liliane CAPELLE, rapporteure.

2011 DASES 444-G Subventions et convention (9.200 euros) avec l'association Les petits frères des pauvres (11e) pour ses actions en direction des personnes âgées et des personnes en situation de handicap au titre de 2011 - Vacances de Noël, et convention entre l'association et l'ANCV.

Mme Liliane CAPELLE et Mme Véronique DUBARRY, rapporteures.

2011 DDEEES 98-G Subventions (34.588 euros) aux associations Régie de Quartier Paris Centre (3e) et Régie de quartier 17e - Passerelles 17 (17e).

Mme Seybah DAGOMA, rapporteure.

2011 DASES 231-G Subvention (15.000 euros) à Advocacy Paris Ile-de-France (19e).

2011 DASES 242-G Subvention et convention (25.000 euros) avec l'association Ceux Qui Font Les Défis (15e).

2011 DASES 249-G Subvention et convention (60.000 euros) à l'Association des Amis de Pénélope Maureau-Doyon (18e).

2011 DASES 252-G Participation et convention (20.000 euros) à SERVICE PLUS A LA PERSONNE (17e).

2011 DASES 263-G Subvention (8.000 euros) à l'association France Acouphène (18e).

2011 DASES 272-G Subvention (5.000 euros) à l'association Scénario au long court (18000 BOURGES).

2011 DASES 354-G Subvention (2.000 euros) à l'Association d'Entraide aux Malades Traumatisés Crâniens (62600 Berck/Mer).

2011 DASES 361-G Subvention et convention (30.000 euros) avec le CENTRE DES PANOYAUX (20e).

2011 DASES 364-G Subvention (10.000 euros) à l'association LE PAPOTIN - FENETRE SUR LA VILLE (ANTONY 92).

2011 DASES 411-G Subvention et convention (30.000 euros) à l'AFM (Service Régional de Paris) (13e) pour le fonctionnement du Service Régional de Paris.

2011 DASES 416-G Subvention et convention (8.000 euros) à TRAMPOLINE CAMERA (92340 Bourg la Reine).

2011 DASES 419-G Signature d'un avenant n°1 à convention avec l'association Act-Up-Paris (11e).

2011 DASES 482-G Subvention (8.000 euros) à l'association Lire dans le noir (2e).

2011 DASES 483-G Subvention (6.000 euros) à l'Association Française pour l'Information et la Défense des Sourds s'Exprimant Oralement (15e).

2011 DASES 488-G Subvention (8.000 euros) à l'association Groupement FNATH, association des accidentés de la vie de la Région parisienne (11e).

2011 DASES 510-G Subvention (8.000 euros) au Centre d'Etudes, de Formation et d'Insertion par la Langue (12e).

2011 DASES 545-G Signature d'un avenant à convention avec l'association VAINCRE L'AUTISME (11e) pour modification de l'article 14.

Mme Véronique DUBARRY, rapporteure.

2011 DASES 238-G Subvention (10.000 euros) à l'association CINE-MA-DIFFERENCE (14e) pour la poursuite de ses activités cinéma pour personnes en situation de handicap.

Mme Véronique DUBARRY, M. Christophe GIRARD, rapporteurs.

2011 DASES 307-G Participation (46.000 euros) et convention avec la Mission Locale de Paris pour le fonctionnement d'une action de repérage et de mobilisation des jeunes décrocheurs sur le site Belliard.

2011 DASES 308-G Participation et convention (216.000 euros) avec l'association Aux Captifs, la Libération pour son action d'accueil et d'accompagnement des jeunes de 18 à 25 ans, au titre de 2011.

2011 DASES 316-G Participation et convention (97.060 euros) avec la Mission Locale de Paris pour des actions de lutte contre le décrochage.

2011 DASES 530-G Participation et convention (40.000 euros) avec l'association REPI 2000 (13e) pour son action d'animation et de prévention en direction des jeunes.

2011 DASES 541-G Participation et convention (43.000 euros) avec l'association Cultures sur cour (18e) pour ses actions de proximité et de prévention en direction de la jeunesse.

2011 DASES 554-G Signature d'une convention avec la Caisse d'Allocations Familiales de Paris relative aux modalités de versement de l'aide financière, à titre expérimental, attribuée aux projets de Lieux d'Accueils Innovants pour la jeunesse.

Mme Myriam EL KHOMRI, rapporteure.

2011 DSTI 4-G Signature d'un marché négocié relatif au support technique, à la maintenance, à l'acquisition de modules et à la réalisation de prestations complémentaires du progiciel IODAS ASE de la société GFI Progiiciels.

Mme Maité ERRECART, rapporteure.

2011 DF 17-G Individualisation des autorisations de programme votées à la décision modificative n° 2 du département de Paris pour 2011.

M. Bernard GAUDILLÈRE, rapporteur.

2011 DASES 40-G Subvention et convention (25.000 euros) avec l'association Bus Social Dentaire (16e).

2011 DASES 42-G Subvention et convention (45.000 euros) avec l'association Dessine Moi Un Mouton (10e).

2011 DASES 52-G Subvention et convention (40.000 euros) avec l'association Médecins du Monde (18e).

2011 DASES 58-G Subvention et convention (20.000 euros) avec l'association Les Petits Bonheurs (9e).

2011 DASES 225-G Subvention (5.000 euros) à l'association Regroupement, Implantation, Redéploiement des exercices libéraux (RIR IDF) (91350 Grigny).

2011 DASES 433-G Subvention et convention (20.000 euros) avec l'association EMMAÜS (1er).

2011 DASES 447-G Subvention et convention (30.000 euros) avec l'Association de Recherche Européenne pour la Médecine et l'Informatique Interactive (10e).

2011 DASES 451-G Subvention et convention (16.056 euros) avec le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris relative au financement du service de fourniture de repas aux personnes atteintes de VIH-Sida.

2011 DASES 471-G Subventions et avenants à conventions (257.000 euros) avec 11 associations dans le cadre de programmes de prévention dans le domaine festif.

2011 DASES 475-G Subvention (9.000 euros) au Pôle de santé des Envierges (20e) dans le cadre du programme " Paris Santé ".

2011 DASES 514-G Subvention (4.000 euros) à la Fédération des Associations de Solidarité avec les Travailleurs Immigrés (20e) dans le cadre du programme Paris Santé Nutrition.

2011 DASES 515-G Subvention et convention (2.500 euros) avec l'association Actions Jeunes AJ (17e) dans le cadre du programme Paris Santé Nutrition.

2011 DASES 532-G Subvention (3.000 euros) à l'association Le Picoulet - Mission Populaire du XIe (11e).

2011 DASES 551-G Revalorisation du tarif des actes de vaccinations effectués par le Service des Vaccinations situé 15-17, rue Charles Bertheau (13e).

2011 DASES 556-G Approbation du principe et des modalités de passation d'un marché relatif à la fourniture et la livraison de pochettes individuelles personnalisées contenant un préservatif masculin lubrifié avec une dose de gel lubrifiant.

2011 DASES 557-G Approbation du principe et des modalités de passation d'un marché relatif à la fourniture et livraison de produits parapharmaceutiques et de diagnostic.

2011 DU 3-G Acquisition en l'état futur d'achèvement d'un lot, correspondant à un centre de protection maternelle et infantile, 73 boulevard de la Villette (10e).

M. Jean-Marie LE GUEN, rapporteur.

2011 DASES 516-G Subvention et convention (6.000 euros) à l'association Le Picoulet - Mission Populaire XIe (11e).

2011 DASES 517-G Subvention et convention (2.500 euros) à l'association Les Enfants de la Goutte d'Or (18e).

M. Jean-Marie LE GUEN, Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteurs.

2011 DASES 519-G Signature d'une convention de transfert du pouvoir de tarification du département de l'Orne au département de Paris pour la structure à caractère expérimental Gavroche.

2011 DASES 521-G - DF 22-G Cession de matériels du Centre éducatif et de formation professionnelle d'Alembert (Montevrain 77). Budget annexe des établissements départementaux de l'aide sociale à l'enfance.

2011 DASES 569-G Protocole d'articulation entre le Département de Paris, le Tribunal de Grande Instance de Paris et le Parquet des mineurs.

M. Romain LEVY, rapporteur.

2011 DASES 522-G - DF 21-G Décision modificative n° 2 de l'exercice 2011 du budget annexe des établissements départementaux de l'aide sociale à l'enfance.

M. Romain LEVY, M. Bernard GAUDILLÈRE, rapporteurs.

2011 DDEEES 115-G Subvention à Oséo Innovation (1.500.000 euros) pour abonder le fonds Paris Innovation Amorçage (94700 Maisons Alfort).

2011 DDEEES 116-G Convention avec la Fondation Nationale des Sciences Politiques pour l'accès des projets incubés par Sciences Po Entrepreneurs au fonds Paris Innovation Amorçage.

2011 DDEEES 121-G Signature d'une convention avec l'association CAPITAL GAMES pour l'attribution d'une subvention. Montant : 25 000 euros.

2011 DDEEES 122-G Convention avec l'association La Ruche Innovation pour l'accès des projets incubés au fonds Paris Innovation Amorçage.

2011 DDEEES 125-G Soutiens financiers aux projets coopératifs labellisés par les Pôles de compétitivité CAP DIGITAL, SYSTEMATIC, FINANCE INNOVATION, ADVANCITY, ASTECH et MEDICEN et déposés aux 12e appel à projets du Fonds Unique Interministériel (FUI) et 2e appel à projets Plateforme mutualisée d'innovation. Montant : 1.699.279 euros.

2011 DDEEES 134-G Subvention et convention (35.880 euros) avec Paris Europlace pour le Pôle de Compétitivité Finance Innovation (1er).

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur.

2011 DA 17-G Approbation et signature d'une convention constitutive d'un groupement de commandes destinées à l'ensemble des services de la Ville et du Département de Paris, aux mairies d'arrondissements et aux services disposant d'un budget annexe, en 2 lots.

2011 DA 18-G Approbation et signature d'une convention constitutive d'un groupement de commande pour des prestations de blanchissage et de nettoyage à sec de divers articles pour l'ensemble des services de la Ville et du Département de Paris en 5 lots séparés, et lancement et attribution des marchés à bons de commande correspondants.

2011 DA 20-G Approbation d'une nouvelle convention avec l'Union des Groupements d'Achats Publics.

2011 DAJ 24-G Signature d'un marché à conclure avec l'attributaire désigné par la commission d'appel d'offres le 4 octobre 2011.

Mme Camille MONTACIÉ, rapporteure.

2011 DDEEES 105-G Subvention et avenant à convention (270.000 euros) avec l'association "Réseau Entreprendre Paris" (11e).

2011 DDEEES 117-G Approbation d'une convention de cofinancement du Fonds Social Européen (FSE), objectif "compétitivité régionale et emploi" entre l'Etat et le Département de Paris.

M. Christian SAUTTER, rapporteur.

2011 DDEEES 93-G Subvention (430.000 euros) avec avenant à la convention du 16 décembre 2010 conclue avec les Boutiques de Gestion Paris IDF (11e).

M. Christian SAUTTER, Mme Seybah DAGOMA, rapporteurs.

2011 DDEEES 120-G Subvention et convention (15.000 euros) avec l'Association de Prévention du Site de la Villette (19e).

M. Christian SAUTTER, Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteurs.

2011 DASES 102-G Subvention et convention (7.000 euros) avec l'association Crésus Ile-de-France - Paris (18e).

2011 DASES 494-G Subvention (15.000 euros) à l'association L'un et l'autre (19e).

2011 DASES 495-G Participation et avenant n° 2 à convention (40.000 euros) avec la Fondation Abbé Pierre (19e).

Mme Olga TROSTIANSKY, rapporteure.

En outre, l'Assemblée a pris connaissance de la communication suivante :

2011 DAJ 25-G Communication de la liste des marchés attribués du 12 août 2011 au 8 septembre 2011.

Mme Camille MONTACIÉ, rapporteure.

Sommaire

Ouverture de la séance.	224	Désignation d'une représentante du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, dans un organisme.	247
Adoption d'un compte rendu.	224	Adoption par un vote global de l'Assemblée des projets de délibération n'ayant pas donné lieu à inscription.	247
2011, DF 15 G - Communication de M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, sur les orientations budgétaires 2012.	224	Clôture de la séance.	247
2011, SGCP 6 G - Rapport de la Mission d'information et d'évaluation "Les personnes âgées à Paris : état des lieux et perspectives".	224	Liste des membres présents.	247
2011, DF 16 G - Décision modificative n° 2 de fonctionnement et d'investissement du département de Paris pour 2011. Lettre rectificative n° 1.	234	Votes spécifiques.	248
2011, DDEES 149 G - Subvention et convention (800.000 euros) avec le Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES) Sorbonne Paris Cité.	234	Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.	248
2011, DDEES 124 G - Subvention et avenant à convention (700.000 euros) avec Oséo Régions.	236		
2011, DASES 347 G - Subvention et convention (20 000 euros) avec l'association "International Visual Theatre" (9e).	237		
2011 DASES 397 G - Subvention et convention (70.000 euros) avec l'association "PREPSY" (13e).	238		
2011, DASES 295 G - Subvention et convention (790.434 euros) avec l'Association pour le Dépistage des Cancers à Paris (15e).	239		
Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la situation du Centre de Santé Moulinet (13e). <u>Vœu</u> déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au Centre de Santé Moulinet (13e). ...	240		
Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif au bisphénol A dans les commandes publiques de la Ville.	242		
Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif aux crèmes éclaircissantes.	243		
2011, DPA 4 G - Approbation des modalités de passation du marché de travaux relatif à la construction neuve avec trois logements de fonction, pour reloger le Centre d'Accueil d'Urgence Saint Vincent de Paul (20e).	243		
Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif aux colis "bébés" distribués par le Secours Populaire.	245		
2011, DASCO 56 G - Dotations des collèges pour 2012 (15.056.673 euros).	246		

La Secrétaire générale du Conseil de Paris
Directrice de la publication
Catherine SCHMITT